

*UNE AFFAIRE D'ARGENT...*



*FÉDÉRATION NATIONALE DES FEMMES CANADIENNES-FRANÇAISES*

---

**Centre de documentation**  
sur l'éducation des adultes et la condition féminine  
CDÉACF, 110, rue Ste-Thérèse, Bureau 101  
Montréal (Québec) H2Y 1E6  
Téléphone: (514) 376-1160

## ***UNE AFFAIRE D'ARGENT...***

*Réflexion sur l'autonomie  
financière des femmes*

*Conception, recherche et rédaction:  
Recherche statistique:*

*Micheline Desjardins  
Patricia Thomas*

*Mai 1990*

*Ce document exprime le point de vue de l'auteure Micheline Desjardins.*

*Collaboration à la recherche statistique: Patricia Thomas*

*Préparé pour:*

*La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises  
525-325, rue Dalhousie, Ottawa, Ontario, K1N 7G2*

*Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada*

*No ISBN 0-921236-04-2*

*Disponible gratuitement sur demande.*

## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	p. 3
<b>Chapitre I: L'autonomie ou la dépendance des femmes: une affaire de famille ou une affaire de société industrielle? .....</b>	<b>p. 7</b>
Réflexion 1 .....	p. 9
1.1 Une définition de l'autonomie financière .....	p. 10
1.2 Un état de la situation: l'évolution de la famille .....	p. 11
1.3 Un état de la situation: l'évolution de la vie économique .....	p. 14
1.4 Quelques définitions concernant l'autonomie financière des individus, des couples et des familles .....	p. 15
1.5 Quelques définitions concernant la dépendance financière des individus, des couples et des familles .....	p. 16
Réflexion 2 .....	p. 21
1.6 Les préjugés à l'égard de l'argent .....	p. 23
Réflexion 3 .....	p. 25
1.7 Une première explication de nos préjugés à l'égard des richesses: une logique de riches? ..	p. 26
1.8 Une deuxième explication de nos préjugés à l'égard des richesses: une logique masculine? ..	p. 26
1.9 Une explication de notre nouvelle façon d'envi- sager notre relation à l'argent: une logique féminine .....	p. 32
Réflexion 4 .....	p. 35
<b>Chapitre 2: L'autonomie financière des femmes: une mission impossible à accomplir? .....</b>	<b>p. 41</b>
Réflexion 5 .....	p. 43
2.1 La notion de besoin .....	p. 45

Réflexion 6 .....	p. 47
2.2 Les notions de valeur et de marge de liberté ....	p. 48
Réflexion 7 .....	p. 49
2.3 Les seuils de pauvreté .....	p. 51
2.4 La situation des femmes dans les statistiques canadiennes .....	p. 52
Réflexion 8 .....	p. 55
Réflexion 9 .....	p. 57
2.5 La situation des familles à faible revenu au Canada .....	p. 59
Réflexion 10 .....	p. 61
Conclusion .....	p. 63
Bibliographie .....	p. 67
Annexes statistiques .....	p. 69

## INTRODUCTION

Tout a commencé par une pomme. Si Eve n'avait pas invité Adam à croquer le fruit défendu, nous serions encore au Paradis et nul besoin ne serait de travailler!

L'autonomie financière est une réalité essentiellement reliée à l'argent et aux moyens de s'en procurer. L'autonomie financière réfère donc en grande partie au travail et à la valeur monétaire qui lui est attribuée.

Les femmes résistent beaucoup à cette réalité. En même temps qu'elles souhaitent avoir une autonomie financière, elles en redoutent les effets secondaires, c'est-à-dire la redéfinition d'un nouveau rapport de force au sein du couple et de la famille, l'établissement d'un nouvel équilibre entre les parents et les enfants. Bref, l'accès des femmes à l'autonomie financière signifie pour plusieurs une nouvelle définition de l'amour. L'effort demandé est considérable, toutes ne sont pas disposées à fournir cet effort.

Cependant, même si nous comprenons bien cette réticence qui se transforme parfois en opposition, nous aimerions partager notre réflexion avec toutes les personnes aussi bien celles qui refusent le changement que celles qui le souhaitent. Pour favoriser le dialogue, nous abordons l'autonomie financière sous l'angle de la principale solution au problème à savoir le travail rémunéré.

En effet, la majorité de la population accède à l'autonomie financière par la pratique d'un métier, d'une profession ou par un emploi rémunéré et par les avantages sociaux qui s'y rattachent. C'est pourquoi nous parlerons de la valeur du travail des femmes tant au foyer qu'à l'extérieur du foyer.

Nous n'avons pas voulu tomber dans le piège des discours officiels sur l'autonomie financière. Depuis quelques années, les gouvernements ont mis de l'avant des programmes d'incitation au travail pour amener les groupes sociaux à faible revenu à intégrer le marché du travail de façon à réduire l'aide sociale qui leur est versée. Dans ces campagnes de sensibilisation aux programmes d'aide au travail, on fait valoir l'importance de devenir autonome financièrement. Le travail y est présenté comme garant de l'autonomie financière. On se préoccupe peu de souligner les faibles revenus générés par la majorité des emplois réservés aux personnes qui entrent sur le marché du travail après une longue absence.

Le discours officiel a été porté par les groupes de femmes. Ces dernières ont souligné avec raison l'importance pour les femmes de ne plus être dépendantes de leur mari ou de leur famille sur le plan financier mais trop souvent, elles ont passé sous silence les conditions salariales de la majorité des femmes qui travaillent à l'extérieur.

Or cette situation des femmes face à l'emploi est criante d'injustices. Les compressions budgétaires votées par les gouvernements jouent dans le sens d'une réduction des postes permanents et des avantages sociaux qui s'y rattachent et dans le sens d'une diminution des programmes universels de santé, d'allocations familiales, de pensions de sécurité de vieillesse. On fait miroiter le travail comme solution miracle alors que la question est beaucoup plus complexe, beaucoup moins limpide.

Le travail des femmes est-il garant de l'autonomie financière des femmes? On ne peut répondre par l'affirmative que s'il procure suffisamment de revenus pour rencontrer les dépenses requises pour la satisfaction des besoins.

Parler d'autonomie financière, c'est donc parler de besoins, d'argent, de liberté, de valeurs, de préjugés. Comme dans tous les dossiers reliés aux femmes, c'est aussi parler du rôle de la femme en tant que mère et de toutes les tâches reliées à cette fonction, c'est parler des tâches domestiques et de la valeur qu'on leur attribue.

Dans ce document, nous souhaitons sensibiliser les femmes et les jeunes filles à la valeur du travail qu'elles effectuent, que ce travail soit au foyer ou à l'extérieur, et à la nécessité d'être reconnues comme un être économique à part entière disposant librement de ressources financières pour satisfaire ses besoins.

Nous voulons rappeler aux femmes que, dans notre société, la valeur s'exprime, à tort ou à raison, le plus souvent en termes monétaires.

Les femmes doivent donc apprendre le langage de l'argent.

Elles sont sûrement aptes à le faire puisqu'elles ont déjà maîtrisé cet autre langage qu'est celui de l'amour.

Le travail, ce n'est pas l'amour. L'amour, ce n'est pas le travail.

Les femmes le savent depuis toujours.

Il faut leur donner les mots pour le dire.



## CHAPITRE I

### L'AUTONOMIE OU LA DEPENDANCE DES FEMMES; UNE AFFAIRE DE SEXE, UNE AFFAIRE DE FAMILLE OU UNE AFFAIRE DE SOCIETE INDUSTRIELLE?

La capacité de l'individu de s'affirmer par rapport au milieu qui l'entoure repose principalement sur son autonomie financière. Il serait facile de trouver des centaines d'exemples pour appuyer cette affirmation; mentionnons les artistes qui ne peuvent pas créer toujours librement car contraints par les exigences de ceux qui les financent, les intellectuel-les parfois forcé-es au silence, de peur de perdre leurs sources de revenus, les employé-es subalternes qui doivent taire leurs points de vue si ceux-ci diffèrent de ceux de leurs supérieur-es. Les enfants qui attendent d'avoir un salaire pour s'opposer à l'autorité parentale, les femmes qui attendent l'âge de la pension de vieillesse pour se séparer de leur conjoint, etc.

Nous voulons démystifier les préjugés qui entourent la question de l'autonomie financière des femmes pour montrer qu'elle n'est pas synonyme d'égoïsme, ni de matérialisme mais plutôt synonyme de valorisation sociale, d'affirmation de soi. Dans notre société où la valeur individuelle repose sur le statut social et sur les attributs qui s'y rattachent, il est important que toutes les personnes qu'elles soient femmes ou hommes, célibataires, mariées, divorcées ou veuves voient leur travail reconnu à sa juste valeur. Et cette valeur s'exprime en termes monétaires pour tous et toutes qu'on le veuille ou pas.

L'argent est le nerf de la guerre! Il est aussi l'étalon de mesure de la réussite sociale! Les personnes les plus empressées à le dénoncer demanderaient d'être bien rémunérées pour le faire! Voilà le paradoxe d'une société bâtie sur

l'argent. On peut le déplorer mais on ne peut s'y dérober, faute de perdre toute valeur y compris celle d'avancer de nouvelles idées.

Avant de commencer la lecture de cette première section consacrée à l'état de la situation, nous vous proposons de faire le premier exercice intitulé *REFLEXION 1*.

## REFLEXION 1

---

---

*N.B. Cet exercice peut se faire seule ou en groupe. Il vous fera prendre conscience de votre perception de l'autonomie financière, de vos valeurs et de vos préjugés. Il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse.*

---

---

1. Quelle est votre définition de l'autonomie financière?
2. Donnez-vous la même définition de l'autonomie financière lorsqu'il s'agit:
  - d'une femme mariée sans enfant, avec un conjoint en emploi
  - d'une femme célibataire sans enfant
  - d'un homme célibataire sans enfant
  - d'un homme marié avec enfant(s) et dont la femme est au foyer
  - d'un homme marié avec enfant(s) et dont la femme est en emploi
  - d'une femme mariée avec enfant(s) et dont le conjoint est en emploi
  - d'une femme, cheffe de famille monoparentale
  - d'un homme, chef de famille monoparentale
3. Quels sont les facteurs qui entrent dans la définition de l'autonomie financière?
4. Quelles sont les frustrations rencontrées par une personne dépendante financièrement?
  - les frustrations sont-elles aussi grandes pour une femme que pour un homme?
  - les frustrations vécues par les adolescent-es et les jeunes adultes qui sont dépendant-es financièrement de leurs parents sont-elles semblables à celles d'une femme dépendante de son conjoint?
  - Les frustrations des personnes âgées sont-elles moins grandes, plus grandes ou égales à celles des jeunes adultes ou des gens mûrs?
5. Quelles sont les caractéristiques des personnes dépendantes financièrement d'une autre personne ou d'une institution sociale?
6. Quelles sont les émotions vécues le plus souvent par les personnes dépendantes financièrement?

## 1.1 Une définition de l'autonomie financière.

*Selon le Grand Larousse universel, l'autonomie c'est la capacité de quelqu'un à être autonome, à ne pas être dépendant d'autrui; caractère de quelque chose qui fonctionne ou évolue indépendamment d'autre chose; en finance publique, l'autonomie financière est la situation d'un service public qui, bénéficiant de ressources propres, administre librement ses dépenses.*

La capacité d'être autonome ou d'être dépendant n'est pas propre à un sexe; c'est plutôt un fait de relations entre individus. Cette capacité se développe selon des modèles acquis de façon inconsciente ou apprise de façon consciente. Il existe une abondante littérature sur les phénomènes reliés à l'apprentissage des rôles et des modèles dans les sociétés humaines. Il n'est pas de notre intention de reprendre ces propos mais plutôt de voir ce que l'on entend par autonomie financière des femmes et ce que la société entend par la même expression.

Pourquoi parlons-nous en 1990 de la nécessité pour les femmes d'être autonomes financièrement qu'elles soient instruites, analphabètes, mariées, veuves, célibataires, divorcées, avec ou sans enfant, réfugiées, immigrantes ou autochtones?

Mais parlons-nous vraiment d'autonomie financière pour toutes les femmes ou seulement pour une catégorie de femmes?

Les femmes peuvent-elles être solidaires d'un même combat dans la lutte pour l'autonomie financière?

Voyons d'abord quelques chiffres pour nous montrer l'importance d'analyser cette question. On n'aime pas le dire mais il faut pourtant l'avouer: les femmes comme groupe humain

sont pauvres. Ces chiffres fournis par le Conseil national du bien-être social l'illustrent bien:

*Le nombre de femmes seules pauvres (environ 632 000) dépasse de beaucoup celui des hommes seuls pauvres (377 000). Le taux de pauvreté chez les femmes seules s'élève à 41,9 % alors qu'il est de 30,5 % chez les hommes seuls. (Rapport d'avril 1987, p.6)*

*Les plus récentes données statistiques révèlent que la moitié des femmes âgées seules vivaient sous le seuil de pauvreté, contre seulement un tiers des hommes seuls de 65 ans (Ibid.).*

## **1.2 Un état de la situation: l'évolution de la famille**

Au Canada, les façons de vivre se sont transformées rapidement. On assiste à de nouvelles formes d'union entre les hommes et les femmes. La famille formée de deux parents vivant en union stable pour toute la vie n'est plus le seul mode de vie. Il existe un nombre de plus en plus grand de familles n'ayant qu'un seul parent, le plus souvent une femme; on observe également qu'il y a de plus en plus de personnes qui vivent seules soit par choix (célibat, séparation, divorce) ou par nécessité (veuvage, abandon, maladie, emprisonnement), qui choisissent de ne pas avoir d'enfants ou qui choisissent de vivre avec une personne avec laquelle il n'y a aucun lien ni légal, ni affectif (co-locataire).

On assiste à des unions entre personnes ayant eu des enfants d'unions précédentes et dont les anciens ou anciennes conjoint-es, parents des enfants, vivent toujours. Les familles ainsi reconstituées sont formées de parents et d'enfants qui habitent sous le même toit, mais souvent dans ces unions les parents ont chacun la responsabilité financière de leurs enfants. Ceux-ci sont souvent en garde partagée avec l'autre parent qui peut aussi être dans une famille reconstituée. La famille connaît de nombreuses

variantes, nous ne sommes plus en présence d'un phénomène monolithique comme il y a vingt-cinq ans.

La famille traditionnelle est en mutation. On est passé de la famille élargie à la famille nucléaire, puis à la famille monoparentale, puis au couple, puis à l'individu et on revient à une famille biparentale. Les modèles se succèdent, se chevauchent et se juxtaposent. Il n'y a plus seulement un modèle possible mais plusieurs.

Cela est vrai dans la réalité vécue par les hommes et les femmes, mais quelle place les femmes occupent-elles dans cette nouvelle réalité? L'autonomie juridique des femmes mariées est chose récente au Canada. Il y a vingt ans, la seule autonomie financière dont il était question était celle des familles et, lorsque l'on parlait d'autonomie financière pour la famille, cela était synonyme de l'autonomie du chef de la famille soit le mari.

Les années soixante ont mis de l'avant un nouveau mode de vie. Les sociétés occidentales, fortement industrialisées, se sont orientées vers une conception beaucoup plus individualiste de l'existence.

L'économie permettait alors aux jeunes de se trouver facilement de l'emploi, de quitter leur famille, de se louer des appartements. La contraception chimique (la pilule) avait libéré les femmes de la contrainte de la maternité, les femmes pouvaient avoir des relations sexuelles sans craindre d'être enceintes, elles pouvaient vraiment choisir librement leurs maternités. Les taux de chômage étaient peu élevés. Trente ans plus tard, quelle est la situation des femmes par rapport à l'autonomie financière? Les femmes ont-elles profité de

l'essor économique? Quels sont les avantages que les femmes mariées ont tiré de leur nouvelle autonomie juridique?

Voyons quelques chiffres fournis par Statistique Canada dans Les femmes dans la population active (édition 1986-1987).

*Entre 1975 et 1985, la main-d'oeuvre féminine est passée de 3 680 000 à 5 382 000 travailleuses, soit une augmentation de 46,3 % (p.xxiii)*

*En 1985, les femmes célibataires présentaient un taux de participation plus élevé (65,7 %) que les femmes mariées (54,7 %) ou les femmes veuves, séparées ou divorcées (36,4 %)(p.8).*

*Le revenu moyen des femmes (12 370 \$) n'a représenté en pourcentage que 54,6 % de celui des hommes (22 689 \$), soit une diminution par rapport au taux de 55,3 % observé en 1984 (p.40).*

*Les femmes continuent de gagner considérablement moins d'argent que les hommes, tant sur le marché du travail à plein temps que sur celui du travail à temps partiel. En 1985, les gains des femmes travaillant à plein temps n'ont représenté que 64,9 % des gains moyens des hommes, soit une baisse par rapport au taux de 65,5 % enregistré en 1984. Les femmes travaillant à temps partiel ont gagné 69,9 % des gains moyens de leurs homologues masculins, soit une hausse comparativement au taux de 69,5 % observé en 1984 (p.39).*

*18,1 % des femmes qui travaillaient à plein temps et 78,8 % de celles qui travaillaient à temps partiel ont gagné moins de 10 000 \$. Pour les hommes, les chiffres correspondants étaient de 9,5 % et de 66,5 % (p. 39).*

*40,1 % des femmes prestataires du Régime de pensions du Canada touchaient des prestations de 200 \$ au plus comparativement à 71,2 % chez les hommes prestataires (p.xxiii).*

*Seulement 22,7 % des femmes travaillant à plein temps et 2,5 % des femmes travaillant à temps partiel ont gagné 25 000 \$ et plus. En revanche, 56,0 % des hommes travaillant à temps plein et 7,1 % des hommes travaillant à temps partiel appartenaient à cette catégorie à revenu élevé (p.39).*

L'autonomie financière des individus est chose récente et parmi les individus, l'autonomie financière des femmes est chose encore plus récente.

### 1.3 Un état de la situation: l'évolution de la vie économique

La révolution industrielle a transformé non seulement le cadre de vie familiale mais également le cadre de vie économique. Avec le travail en usine avant tout réservé aux hommes, on a vu apparaître une nouvelle forme d'économie. Le travail effectué au foyer par la femme pour entretenir les enfants et le conjoint a continué à ne pas être rémunéré mais le travail des hommes exercé à l'extérieur du foyer a été rétribué par de l'argent. L'argent est devenu la monnaie d'échange et l'homme, le seul détenteur de ce nouveau pouvoir. Les femmes se sont retrouvées en situation de dépendance financière par rapport à leurs conjoints. Lorsque les femmes sont entrées sur le marché du travail rémunéré, on a constaté dès le début un écart considérable entre leurs salaires et ceux des hommes. Les femmes occupent actuellement la majorité des emplois à temps partiel. Statistique Canada fournit les données suivantes pour 1985:

*1 263 000 employés à temps partiel soit 71,9 % du total étaient des femmes. Le travail féminin à temps partiel a pris de l'ampleur dans la plupart des secteurs d'activité entre 1980 et 1985 (p.xxiii).*

La situation actuelle des femmes au foyer n'a guère changé. Ne disposant, selon les cas, que des allocations familiales, de la pension de vieillesse ou des générosités de son conjoint, la femme au foyer est entièrement dépendante de son conjoint, de son ex-conjoint ou de l'Etat, sur le plan financier. Lorsque la femme devient cheffe de famille monoparentale, elle plonge dans la pauvreté. Statistique Canada rapporte dans Les Femmes dans la population active les chiffres suivants:

*Les données statistiques les plus récentes (1985) révèlent qu'environ 68,4 % des familles monoparentales dirigées par une femme (six familles sur dix) étaient*

*pauvres. Contrairement à la plupart des groupes de la population, le taux de pauvreté n'a pas diminué chez les mères seules en 1985 (p.3).*

Quant aux femmes qui travaillent à l'extérieur, elles sont autonomes financièrement lorsque le salaire gagné leur permet de répondre adéquatement à leurs besoins, sinon elles sont à leur tour dépendantes financièrement soit de leur conjoint, de leur ex-conjoint, de leur famille ou de l'Etat (supplément de revenu, aide sociale, etc.).

*Les femmes divorcées, veuves ou séparées et qui étaient âgées de quinze à vingt-quatre ans se sont retrouvées plus souvent en chômage que les membres de tout autre groupe, quel que soit l'âge ou le sexe (24,8 %) (p.10).*

*Par ailleurs, Statistique Canada rapporte que les femmes sans conjoint au foyer ont enregistré un taux d'activité légèrement plus élevé (55,9 %) que celles qui en avaient un (54,8 %)(p.8).*

#### **1.4 Quelques définitions concernant l'autonomie financière des individus, des couples et des familles**

Il est important de préciser ce que l'on entend par autonomie financière. Nous avons déjà fourni une définition générale, nous allons maintenant préciser le sens que l'on veut donner à l'autonomie financière lorsqu'il s'agit de l'individu, du couple et de la famille. Ces définitions ne sont pas nécessairement celles de Statistique Canada.

L'autonomie financière d'un individu signifie que la personne dispose librement de ressources financières suffisantes pour satisfaire ses besoins essentiels. Cela veut dire qu'il y a un équilibre entre les dépenses et les revenus de la personne, que celle-ci ne dépend que d'elle-même pour assumer les frais de son existence.

L'autonomie financière des couples signifie que deux personnes, vivant ensemble, disposent conjointement de ressources

financières suffisantes pour satisfaire leurs besoins essentiels.

L'autonomie financière des familles signifie que deux ou plusieurs personnes ayant un lien de parenté et vivant ensemble disposent conjointement ou collectivement de ressources financières suffisantes pour satisfaire leurs besoins essentiels.

### 1.5 Quelques définitions concernant la dépendance financière des individus, des couples et des familles.

La dépendance financière d'un individu le conduit à attendre d'un autre la satisfaction de ses besoins économiques. Cette dépendance résulte d'un déséquilibre entre ses dépenses et ses revenus soit à cause d'un manque de revenus dû à un travail non rémunéré ou mal rémunéré, soit au chômage, soit encore à des besoins dépassant les capacités de payer de l'individu dû au coût des besoins à satisfaire (prix) ou aux désirs de l'individu qui sont envisagés comme des besoins (faux besoins).

La dépendance est parfois liée au phénomène de l'endettement. Il y a des situations où l'endettement est inévitable et non voulu. Nous savons que pour éliminer l'endettement, il y a deux recours possibles: couper les dépenses ou augmenter les revenus. Lorsqu'il est impossible d'avoir des revenus supérieurs et qu'il est également impossible d'éliminer les dépenses essentielles, l'endettement est inévitable.

L'endettement conduit à un manque encore plus grand de ressources pour satisfaire ses besoins. La seule façon de vaincre le cercle vicieux de l'endettement est la réduction des dépenses. Cependant, il faut voir que la non-satisfaction des besoins nécessaires à la vie conduit à la misère. C'est alors que la société intervient par des programmes

sociaux pour permettre aux individus de survivre. Les individus qui ont recours à ces programmes sont dépendants économiquement de l'Etat.

Au Canada, les gouvernements utilisent la fiscalité pour établir une certaine répartition des ressources afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Il y a donc des individus qui sont dépendants de la société (aide sociale, pensions de sécurité de vieillesse, programmes sociaux variés) pour satisfaire leurs besoins essentiels.

Un couple ou une famille peuvent être dépendants de la société comme les individus. Lorsque l'unité formée de deux ou plusieurs individus n'arrivent pas à équilibrer ses dépenses et ses revenus, on parle d'endettement comme pour les individus. Les couples et les familles recourent comme les individus à l'emprunt. Lorsqu'il n'est plus possible de rembourser les emprunts et qu'il n'y a plus de sources de revenus, les couples et les familles demandent l'aide de la société (programmes sociaux des différents gouvernements, services d'entraide de toutes sortes).

L'absence d'autonomie financière est une réalité synonyme de souffrances car elle implique des privations à la fois psychologiques et matérielles. Car dépendre du bon vouloir des autres pour satisfaire ses besoins et se plier aux conditions posées par le pourvoyeur, fut-ce un-e conjoint-e, un-e amie, un-e amant-e ou un service gouvernemental implique une restriction de la liberté de l'individu. Le plus souvent, cette situation engendre une réduction de la liberté de choix dans ses goûts non seulement matériels mais aussi socio-culturels. Les personnes réduisent le plus possible leurs dépenses quitte à ne pas satisfaire des besoins essentiels afin d'éviter une trop grande dépendance face au créancier.

La réduction des dépenses entraîne souvent une insatisfaction des besoins essentiels qui provoque des privations sur le plan matériel: mauvais logement, chauffage insuffisant, nourriture de mauvaise qualité, etc. L'absence d'autonomie financière conduit donc parfois l'individu à la pauvreté et même à la misère si les personnes ou les organismes susceptibles de combler le manque à gagner font défaut ou sont victimes à leur tour d'un manque de ressources financières.

Nous apprenons par le Conseil national du bien-être social qu'environ 3,9 millions (3 951 000) d'hommes, de femmes et d'enfants vivaient sous le seuil de pauvreté en 1985, ce qui équivaut à 16 % des 24,7 millions de Canadiens au total ou un Canadien sur six (1987, p. 3).

Cette absence d'autonomie financière crée le plus souvent une dépendance psychologique qui amène les personnes à ne plus avoir confiance en elles, à fuir les responsabilités, à avoir peur, à tolérer l'intolérable de peur de manquer de l'essentiel.

Rappelons à cet égard les témoignages des femmes qui vivent des situations de dépendance économique pour comprendre l'état des victimes: la plupart des femmes victimes de violence conjugale et familiale sont dépendantes économiquement de leur conjoint, les assistées sociales qui doivent subir des vexations de certains fonctionnaires concernant leur droit à une vie sexuelle et affective, les immigrant-es sans permis de séjour qui sont exploités-es par des employeurs sans conscience, des ouvriers-ères qui ne peuvent quitter des emplois mal rémunérés en période de chômage généralisé, des femmes au foyer qui doivent quémander de l'argent pour satisfaire leurs besoins personnels ou qui doivent s'arran-

ger avec "l'argent de la cuisine". Avant de passer à l'analyse de nos préjugés à l'égard de l'argent, nous vous proposons de faire l'exercice intitulé *REFLEXION 2*.



## REFLEXION 2

---

---

*N.B. Cet exercice peut se faire seule ou en groupe. Il vous fera prendre conscience de la participation des femmes au marché du travail. Ce sera l'occasion pour vous de revoir vos connaissances sur la situation des femmes au foyer, des femmes collaboratrices, des cheffes de famille monoparentale et des travailleuses rémunérées.*

---

---

1. Savez-vous pourquoi on exclut les femmes au foyer, les assistés sociaux et les étudiant-es des statistiques de population active?
2. Pour quelles raisons y a-t-il encore environ 35 % des femmes célibataires, 45 % des femmes mariées et 65 % des femmes veuves, séparées ou divorcées qui ne participaient pas à la population active en 1985? Quels facteurs ont joué: l'âge, le mariage, le revenu du conjoint, les enfants, le degré de scolarisation?
3. Pourquoi entre 1975 et 1985, la main-d'oeuvre féminine est-elle passée de 3 600 000 à 5 382 000? Les besoins économiques, le statut social, l'affirmation de soi, une nouvelle définition des responsabilités économiques au sein des couples?
4. Pourquoi 71,9 % du total des employés à temps partiel au Canada étaient-elles des femmes en 1985?
5. Pourquoi le salaire des femmes est-il moins élevé que celui des hommes, même en 1985?
6. A votre avis, les ressources financières sont-elles partagées également et conjointement au sein des couples et des familles, quelle que soit la source de revenu?
7. Décrivez comment vous avez vécu ou vivez des situations de dépendance financière:
  - enfant ou adolescente face à vos parents
  - femme au foyer avec de jeunes enfants face au conjoint
  - femme mariée travaillant à temps partiel face au conjoint
  - femme célibataire vivant de l'aide sociale
  - veuve recevant une pension de vieillesse face à vos enfants
8. Quelles sont les plus grandes contraintes liées à la dépendance financière?

9. Les pauvres sont-ils autonomes financièrement?
10. Quelle différence y a-t-il entre dépendance, pauvreté et misère?

## 1.6 Les préjugés à l'égard de l'argent

Personne ne veut vraiment être pauvre. Il n'y a que les sages pour aspirer au dépouillement matériel en vue d'un plus grand épanouissement intérieur. Mais ces sages ne sont pas habituellement jeunes et le plus souvent ne vivent pas dans le même contexte que la majorité de la population.

Mis à part les sages, il y a les riches qui prônent la pauvreté mais pour les autres!... En effet, la pauvreté des autres est la meilleure garantie de leur richesse. Cependant, jamais on n'entend un pareil discours! On entend des réflexions comme celles-ci:

- tout le monde peut être autonome financièrement, il suffit de travailler;
- je suis autonome, qu'ils fassent comme moi, le monde appartient aux audacieux;
- il y aurait moins de problèmes, si les femmes restaient à la maison, la place des femmes est au foyer;
- les femmes n'ont pas besoin de gagner leur vie;
- c'est rendu que les femmes veulent le même salaire que les hommes;
- les immigrants viennent voler nos jobs, qu'ils restent dans leur pays, on n'a pas besoin d'eux;
- les chômeurs et les assistés sociaux sont des paresseux;
- les jeunes devraient rester avec leurs parents;
- on part de la maison quand on est capable de gagner sa vie, les parents doivent faire vivre leurs enfants;
- les vieux, c'est pas pareil;
- il y a du chômage parce que le salaire minimum est trop élevé;
- ma femme de ménage est payée autant que ma secrétaire;
- tout le monde veut de l'argent sans travailler;

- si les gens buvaient moins, fumaient moins, se privaient, tout irait mieux;
- le crédit, c'est ça qui tue les gens;
- il y a trop de gaspillage, un peu de misère, ça ne fera de mal à personne;
- les femmes qui travaillent, c'est juste pour le luxe. Avant, elles ne pensaient pas à travailler, tout allait mieux;
- etc...

Avant de lire les explications que nous présentons pour expliquer pourquoi cette question d'argent pose tant de problèmes aux femmes, nous vous invitons à faire l'exercice intitulé *REFLEXION 3*.

### REFLEXION 3

---

---

*N.B. Comme les exercices précédents, c'est une façon de partager avec d'autres vos idées sur les raisons qui pourraient bien expliquer pourquoi les femmes ont toujours plus de difficulté sur le plan financier que les hommes. Toutes les réponses sont les bienvenues; elles vous permettront en effet de faire un remue-méninges qui aura pour résultat de pointer des éléments de solutions.*

---

---

1. Pourquoi les femmes sont-elles obligées de se questionner davantage que les hommes lorsqu'elles veulent avoir des enfants et occuper un emploi à temps plein?
2. Pourquoi les jeunes filles choisissent-elles encore des métiers traditionnels ou refusent-elles d'étudier? Leurs raisons sont-elles les mêmes que celles des jeunes garçons?
3. Pourquoi le statut social de femme au foyer est-il remis en question?
4. Pourquoi le travail des femmes à l'extérieur du foyer est-il remis en question?
5. Pourquoi parle-t-on moins souvent aux jeunes filles de la nécessité de gagner de l'argent pour se faire vivre?
6. Pourquoi hésite-t-on à dire qu'être riche, cela signifie la même chose pour les femmes que pour les hommes?
7. Juge-t-on plus sévèrement une femme qui manifeste de l'égoïsme financier qu'un homme?
8. Lorsque vous apprenez que votre fille célibataire qui vit seule a perdu son emploi, réagissez-vous de la même façon que lorsqu'il s'agit de votre fils?
9. Qu'est-ce qui est le plus difficile à accepter? Que votre fille perde son conjoint ou son emploi?
10. Qu'est-ce qui est le plus difficile à accepter? Que votre fils perde sa conjointe ou son emploi?

### **1.7 Une première explication de nos préjugés à l'égard des richesses: une logique de riches?**

Ce serait cynique et cela serait vu comme immoral d'écrire que les riches souhaitent que les pauvres soient pauvres. Cela ne peut se faire car les riches ne disent jamais cela.

Comme tout le monde, les riches veulent le bien-être de tous. Mais lorsqu'il s'agit de perdre un avantage même superflu pour que les moins nantis aient l'essentiel, ils justifient leur réaction de défense par des arguments: les autres sont de nature différente; les autres appartiennent ou bien à une race ou à une ethnie hostile, ou bien à une religion condamnable ou bien à un sexe inférieur, etc. La différence de nature justifie la différence de richesses et justifie le maintien et même l'augmentation des inégalités. La logique repose sur le postulat que parce que différents au niveau de la race, de la langue, de la culture, du sexe, de l'âge, de l'emploi, ces individus ou groupes d'individus n'ont pas les mêmes besoins qu'eux.

### **1.8 Une deuxième explication de nos préjugés à l'égard des richesses: une logique masculine?**

Il y a des riches dans toutes les sociétés humaines. Dans toutes ces sociétés, sauf quelques exceptions, il y a un premier facteur déterminant la répartition des richesses: le sexe.

En effet, que l'on observe les pays développés, les pays en voie de développement ou en voie de sous-développement, les femmes sont toujours plus pauvres que les hommes. L'homme le plus pauvre de la terre trouvera toujours plus pauvre que lui: sa femme ou sa fille.

Pourquoi cette inégalité des ressources entre les hommes et les femmes? D'où vient que tous les hommes, qu'ils soient riches ou pauvres, adoptent le même discours à l'égard de la répartition des richesses entre les hommes et les femmes? Pourquoi les hommes pauvres adoptent-ils le discours de l'idéologie des riches alors qu'ils sont eux-mêmes victimes du même système? La question se pose pour tous les pauvres des autres races ou des autres religions ou ethnies. Pourquoi n'y a-t-il pas de solidarité entre les démunis et les démunies?

Les femmes ont des enfants et doivent veiller à leur entretien et à leur éducation. Dans toutes les sociétés, les femmes se voient confier le rôle qui découle de leur fonction de reproduction. Elles doivent également assurer l'entretien de leur mari, père des enfants.

Avec ou sans statistiques à l'appui, on peut affirmer, sans risque de se tromper que, sur cette terre, la majorité des femmes travaillent plus que la majorité des hommes. Pourquoi? Les femmes au foyer effectuent un travail qui n'est pas rémunéré et pourtant c'est un travail essentiel. Dans un document préparé pour la Fédération des femmes du Québec, Jeannine David McNeil et Annette Morin-Fortier citent une cause jugée en Colombie-Britannique en 1974. Dans cette cause (Mc Koff, 1974):

*"Un juge de la Cour suprême estimait à 84 000 le nombre d'heures de travail domestique qu'une femme mariée, avec cinq enfants, devrait fournir à son époux jusqu'à ce que celui-ci ait atteint la limite de son espérance de vie. Un mari a ainsi reçu une compensation financière pour ces 84 000 heures de services que son épouse décédée ne pourra plus lui fournir. N'est-il pas ironique de penser que celle-ci, de son vivant, ne recevait aucune rémunération pour ces mêmes travaux? Pourquoi dit-on des femmes au foyer qu'elles sont inactives, qu'elles sont hors du marché du travail? Il a été par ailleurs démontré que la femme au foyer, responsable de deux enfants, fournit un minimum de 2 084 heures de travail par année, soit légèrement plus qu'un homme qui travaille 40 heures par*

*semaine, 50 semaines, soit 2 000 heures" (Walker, K., Woods, M., cités par Mc Neil et Fortier, 1983, p.15-16).*

Pourquoi les gouvernements continuent-ils de déclarer personne à charge la personne qui voit à l'entretien des enfants et du conjoint?

Les femmes collaboratrices effectuent un travail qui, même s'il est maintenant reconnu au niveau de la fiscalité, n'est pas toujours rémunéré. Pourquoi?

Les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer dans des emplois équivalents à ceux des hommes n'ont pas le même salaire. Pourquoi?

Les femmes, qu'elles travaillent au foyer, dans l'entreprise familiale ou à l'extérieur, courent presque toujours le risque d'être dépendantes financièrement, car il n'y a pratiquement pas de situation où elles obtiennent des ressources financières suffisantes pour satisfaire librement leurs besoins.

*Rappelons les chiffres de Statistique Canada. 18,1 % des femmes qui travaillaient à plein temps et 78,8 % de celles qui travaillaient à temps partiel ont gagné moins de 10 000 \$. Pour les hommes, les chiffres correspondants étaient de 9,5 % et de 66,5 % (p.39).*

Partout, c'est comme si le travail des femmes ne comptait pas, comme s'il n'existait pas ou comme s'il n'avait aucune valeur. Pourquoi?

Pourquoi les femmes doivent-elles travailler plus que les hommes, pourquoi le travail des femmes doit-il être invisible? Pourquoi le travail des femmes ne doit-il pas être rémunéré à une juste valeur indépendamment du sexe de la personne qui l'accomplit?

Est-ce parce que le travail des femmes ne vaut rien ou est-ce parce que les hommes riches ou pauvres croient que si le travail des femmes est rémunéré à sa juste valeur, les femmes acquerront une autonomie financière? Cette autonomie financière ne rendra-t-elle pas les femmes indépendantes de la famille? Et si les femmes n'avaient plus besoin de la famille, qu'advierait-il de la société? Tous les hommes, qu'ils soient riches ou pauvres n'entretiennent-ils pas des idées déraisonnables comme celles-ci: les femmes qui revendiquent une autonomie financière sont des femmes qui acceptent mal leur rôle de mère et d'épouse, elles ne sont pas de vraies femmes. Et les femmes qui acceptent le point de vue dominant soutiennent avec les hommes que les vraies femmes sont celles qui travaillent par amour de leurs enfants et de leur conjoint. Il n'y a pas de dépendance, il n'y a que de l'amour. Ce sont là de vraies femmes car ce sont des femmes qui aiment.

Un ouvrier accepte-t-il que son travail soit non rémunéré et s'il lui arrive d'être mal payé l'accepte-t-il par amour du patron? Les immigrants sous-payés demandent-ils de ne pas être rémunérés à leur juste valeur par amour pour leur employeur? Pourquoi les hommes qui revendiquent un juste salaire ne sont-ils pas taxés d'égoïsme? Parce qu'ils soutiennent une femme et des enfants? Parce qu'ils considèrent qu'ils y ont droit?

*Rappelons d'autres chiffres de Statistique Canada: seulement 22,7 % des femmes travaillant à plein temps et 2,5 % des femmes travaillant à temps partiel ont gagné 25 000 \$ et plus. En revanche, 56,0 % des hommes travaillant à temps plein et 7,1 % des hommes travaillant à temps partiel appartenaient à cette catégorie à revenu élevé (p.39).*

Pourquoi dans notre société, les femmes ne feraient-elles pas reconnaître la valeur économique de leur travail? Lorsqu'une femme ne peut effectuer les tâches d'entretien de la maison

(ménage, repas, lavage, repassage, etc.) combien en coûte-t-il au conjoint? Si la femme ne peut garder les enfants ou voir à leur éducation, combien cela coûte-t-il? Il ne s'agit pas là d'amour mais bien de travail.

Les hommes réalisent-ils qu'ils entretiennent une idée fort exagérée de leur pouvoir économique lorsqu'ils ignorent le travail de leur femme?

Lorsqu'un couple décide que la femme restera à la maison pour s'occuper des tâches domestiques, ce couple accepte que l'homme qui travaille à l'extérieur devra gagner une somme d'argent lui permettant de rémunérer sa femme pour les tâches que celle-ci accomplira, soit un salaire hebdomadaire équivalant à environ 90 \$ s'il n'y a pas d'enfant et à au moins 300 \$ s'il a des enfants. Nous avons alloué un montant de 5 \$ l'heure comme salaire minimum et nous avons donné congé à la femme pour le week-end!

Après avoir payé sa compagne, le conjoint verra ce qui lui reste sur sa paye. A-t-il les moyens de se payer un tel service?

#### **Qui peut se payer un tel service?...**

- o Environ 3,9 millions (3 951 000) d'hommes, de femmes et d'enfants vivaient sous le seuil de pauvreté en 1985, ce qui équivaut à 16 % des 24,7 millions de Canadiens au total ou un Canadien sur six (Conseil national du bien-être social, 1987).
  
- o Environ 1 126 000 enfants de moins de 16 ans (19,5 % de tous les enfants) vivent au sein de familles à faible revenu en 1985. Un enfant sur cinq grandit chez nous

dans la pauvreté (Conseil national du bien-être social, 1987, p.4).

Une fois les sommes distribuées, les deux conjoints contribueront aux frais du logement, de la nourriture, de l'entretien des enfants comme n'importe quel couple qui travaille et qui décide d'habiter ensemble, et ce, au prorata de leurs revenus.

Ce petit exercice comptable permet de montrer que les femmes qui effectuent un travail non rémunéré ne sont pas des personnes à charge, elles ne sont pas des incapables. Cependant elles se retrouvent dans un système économique où la majorité des hommes chefs de famille sont incapables financièrement de rémunérer leur conjointe pour le travail effectué par elle mais où l'Etat déclare que c'est leur conjointe qui est dépendante d'eux.

Les hommes, même s'ils reconnaissent le travail de leur conjointe au foyer, se font dire que cette conjointe qui effectue un travail non rémunéré est une personne à charge. Comment alors s'étonner que les femmes qui se retrouvent majoritairement dans des emplois qui sont le prolongement des tâches au foyer sont mal payées et que leur travail est sous-évalué?

Ce bilan devra faire prendre conscience aux femmes qui sont au foyer que leurs revenus seraient d'environ 15 000 \$ à 16 000 \$ par année si elles faisaient ce travail chez des étrangers. Quelles sont les dépenses que ces femmes peuvent donc envisager et qu'elles seraient capables de rencontrer?

Les femmes au foyer, mariées à des hommes pauvres ou à faible revenu, ont à peu près le train de vie qu'elles auraient

si elles vivaient seules. Il en va tout autrement des femmes mariées à des hommes riches ou à revenu élevé par rapport à la moyenne nationale. Ces femmes au foyer si elles vivaient seules et devaient travailler à l'extérieur devraient doubler le salaire de 15 000 \$ pour vivre aussi bien.

Or nous avons vu que le salaire des femmes est de loin inférieur à celui des hommes et surtout nettement insuffisant pour satisfaire ses besoins. C'est pourquoi les familles dirigées par les femmes, cheffes de famille, sont en majorité pauvres.

**Le travail des femmes est mal payé.**

### **1.9 Une explication de notre nouvelle façon d'envisager notre relation à l'argent: une logique féminine**

Les femmes ont toujours su répondre à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Elles ont toujours voulu être heureuses et jouir de la vie. Elles ont toujours voulu aimer et être aimées.

*Comme les hommes.*

Les femmes savent très bien faire la différence entre le travail et l'amour, elles ne s'y méprennent pas.

*Comme les hommes.*

Il y a des tâches que les femmes au foyer accomplissent qui sont facilement enviées par les hommes.

Quel homme ne rêve pas de devenir un grand chef cuisinier en faisant les repas?

Ferait-il ces mêmes repas trois fois par jour, 365 jours par année (même en vacances, sauf si la famille va à l'hôtel) avec un budget souvent réduit car le prix des aliments augmente et les sommes d'argent consacrées à l'alimentation soulèvent souvent des discussions?

Et puis...

Il y a des tâches que l'on saute comme la vaisselle et l'époussetage, le lavage et le repassage. Les hommes répugnent-ils à laver le linge lorsque le linge est lavé à la main? Et les femmes? Qui aime vraiment torcher les autres?

*Personne.*

*Les femmes comme les hommes.*

Et puis... le soin des enfants.

Pourquoi aime-t-on jouer avec les enfants quand on a le goût mais pas quand ils le demandent? Pourquoi faut-il que les enfants se querellent lorsqu'on veut faire une sieste?

Les vraies femmes, c'est-à-dire nous-mêmes, nos mères, nos soeurs, nos tantes, nos grand-mères, nous savons faire la différence entre l'amour et le devoir ou du moins nous le croyons!

Lorsque Pierre se lève le matin pour aller au bureau et qu'il aimerait mieux rester couché parce qu'il fait froid, qu'il est malade et que son patron l'ennuie, pose-t-il un geste d'amour pour son patron? Pour sa femme et ses enfants qui ont besoin de lui comme pourvoyeur ou fait-il ce qu'il faut pour ne pas perdre son emploi qui lui procure un revenu suffisant pour vivre et subvenir aux besoins des siens? Bref, lorsque Pierre se rend à son bureau, pose-t-il un geste d'amour? Peut-être!

Voilà la question à résoudre.

Les femmes comme les hommes posent quotidiennement des gestes qui correspondent à des rôles et à des fonctions bien déterminées. C'est par souci de respecter les tâches qui leur sont allouées que les femmes effectuent le travail qu'elles ont à accomplir que ce soit pour l'entretien de la maison ou de l'enfant ou du conjoint.

Les femmes ont toujours travaillé pour gagner leur vie. Ne l'oublions pas. Pourquoi les hommes l'oublient-ils aussi facilement?

Les recherches effectuées par les anthropologues, les biologistes et autres spécialistes nous amènent à élaborer toutes sortes d'hypothèses sur l'histoire des relations entre les hommes et les femmes depuis le début de l'humanité. Si, à ces ouvrages scientifiques, on ajoute les textes relevant de la Révélation (les religions du Livre) et ceux qui appartiennent à la mythologie, nous nous rendons compte que tout reste encore à être démontré.

Le passé humain nous échappe. L'obscurité enveloppe les débuts du comportement humain. Mais chose certaine, notre présent est marqué par différents mythes. Pour terminer cette section consacrée à l'analyse des différentes explications de la dépendance économique des femmes, nous aimerions rappeler comment la situation économique des femmes est présentée dans les contes de fée, les romans à l'eau de rose et les téléromans. Nous vous proposons *REFLEXION 4*.

## REFLEXION 4

---

---

### *DANS LES CONTES DE FEE...*

Il était une fois un prince qui chassait avec ses amis sur les immenses terres de son royaume. Le prince et ses amis s'arrêtèrent près d'une rivière pour que les chevaux se désaltèrent. C'est alors que le prince vit une magnifique jeune fille qui gardait des brebis. Pauvrement vêtue, elle était d'une beauté éblouissante.

Le prince s'approcha de la jeune fille. Séduit, il tomba amoureux d'elle.

De retour au château, le prince pria le roi, son père, de consentir à son mariage avec la jeune bergère. Le roi, qui aimait beaucoup son fils, donna son accord.

Le prince retourna près de la rivière; il revit la bergère et lui demanda de l'épouser.

La famille de la bergère fut comblée de cadeaux.

Le prince et la bergère se marièrent, ils eurent beaucoup d'enfants et ils vécurent très longtemps.

### *DANS LES ROMANS A L'EAU DE ROSE...*

Magali et Josette travaillaient dans une maison de haute couture.

Elles voyaient des femmes couvertes de bijoux et de fourrures venir choisir des robes très coûteuses. Capricieuses, ces

femmes se permettaient toutes les fantaisies, elles étaient riches et heureuses, jeunes et belles.

La patronne se pliait à toutes les demandes car ici les clientes étaient reines. Magali et Josette savaient aussi que le prix tenait compte des exigences de ces dames et Madame Caroline s'enrichissait.

Tous les soirs, Magali et Josette rêvaient du jour où elles seraient comme les clientes de Madame Caroline.

Qui étaient ces femmes? Des femmes mariées à des hommes riches? des maîtresses d'hommes riches? des femmes de carrière? des rentières?

Tous les soirs, Magali et Josette rêvaient d'être riches, belles et séduisantes comme les clientes de Madame Caroline, mais à quoi rêvaient-elles? Rêvaient-elles du jour où elles seraient propriétaires comme Madame Caroline? ou rêvaient-elles du jour où elles rencontreraient un homme riche et vivraient avec lui? Quelle vie leur réservait le roman?

### *DANS LES TELEROMANS...*

Tous les lundis soirs, Marie s'installe devant l'écran de la télévision nationale pour regarder son émission préférée. Elle voit comment elle pourrait devenir autonome économiquement. Marie s'identifie au personnage d'Evelyne. Comme elle, elle est mariée à un homme conservateur, possessif, parfois violent, qui ne manque pas de boire un petit coup lorsque l'occasion se présente.

Elle soupçonne son mari, comme dans le téléroman, d'avoir eu une aventure au début de leur mariage. Elle a bien hâte de voir comment elle peut s'en sortir.

*Marie apprend...*

Evelyne s'est lancée dans les affaires avec son amie Lucie, puis elle a rencontré un homme qui est devenu son amant. Elle a réussi à quitter son mari alcoolique et brutal grâce à son amant et grâce à sa nouvelle autonomie financière.

Son amant la supporte dans toutes les étapes de sa rupture affective avec son mari et ses enfants.

Marie retient du téléroman qu'il lui faut un amant pour réussir à franchir les étapes de la séparation; il faut voir combien Lucie a de la difficulté à se séparer de son mari volage, coureur de jupons. Pourquoi Lucie a-t-elle tant de difficultés? Parce que Lucie n'a pas d'amant. Sans homme, une femme ne peut rien.

*Marie apprend aussi...*

C'est facile de s'organiser financièrement. Evelyne et Lucie qui, il y a moins d'un an étaient des femmes au foyer, mariées à des hommes machos, ont réussi grâce au capital avancé par leur amie Véronique à mettre sur pied un petit commerce. Elles ont non seulement rentabilisé leur mise de fonds mais elles pensent à ouvrir un restaurant.

Marie apprend que l'argent vient facilement aux femmes qui décident de se prendre en main. Les statistiques le prouvent, de plus en plus de femmes se lancent en affaires et qui

plus est, elles réussissent mais elles doivent suivre certaines règles. Marie a aussi compris cela.

*Marie a compris...*

Les femmes autonomes financièrement sont malheureuses si elles ne sont pas mariées ou si elles vivent seules. Elles ne doivent pas avoir une vie passionnée comme cette pauvre Laurence qui s'est suicidée ni comme cette pauvre Julie qui s'accroche tant aux hommes.

Pauvre Julie, elle qui voulait tant se marier. Elle avait raison de vouloir le faire mais cela n'a pas marché parce qu'elle est trop entière. Et puis cette pauvre Véronique, elle a voulu être une femme de carrière et décider sur le tard d'avoir des enfants; heureusement qu'elle a son mari.

Marie a compris qu'il faut gagner à la loterie ou toucher un héritage pour être autonome sans avoir à travailler.

*Qu'est-ce que Marie a compris?*

Une femme est heureuse si elle est mariée, qu'elle a des enfants et qu'elle est autonome financièrement.

Marie a aussi compris qu'elle peut devenir autonome économiquement si:

- elle touche un héritage (Claire)
- elle se sépare et travaille (Evelyne et Lucie)
- elle travaille et vit avec quelqu'un (Nicole ou Ginette)

Une femme peut être autonome financièrement, mais elle n'est pas heureuse si:

- elle vit seule (Julie ou Lucie ou Laurence)
- elle n'a pas d'enfants (Véronique)

*Marie est très perplexe...*

Puis-je devenir autonome financièrement (avoir un travail rémunéré) si je suis mariée? Comment me trouver un amant (ne pas être seule) avant de me séparer de mon mari alcoolique?

Colette, la fille de Marie, regarde sa mère écouter la télévision. Colette préfère les "soaps" américains. Elle se dit que les téléromans de sa mère sont d'une autre époque. Pour elle, les choses ont changé. Elle est diplômée d'université. Son ami et elle ont terminé leurs études en même temps, elle a trouvé un emploi à 19 000 \$ par année, lui, a trouvé un poste à 25 000 \$.

Les choses ont changé. Ils vont travailler, ils vivront ensemble (union de fait ou mariage) puis, ils auront des enfants. Travaillera-t-elle à l'extérieur? Quelle question!

Elle continuera de travailler en faisant garder ses enfants. Mais où fera-t-elle garder ses enfants? Sa mère ne veut pas en entendre parler, sa belle-mère non plus. Y aura-t-il des garderies de qualité? En réalité, ce n'est pas sûr qu'elle et son ami veulent que leurs enfants soient élevés par des étrangers et des étrangères. Alors Colette se dit qu'elle pourra quitter le marché du travail pour une certaine période de temps (dix ans) et elle reviendra ensuite.

Après tout, elle est diplômée d'université, elle n'aura pas de difficulté à se trouver de l'emploi. Elle ne sera pas vraiment obligée de travailler car elle aura assez d'argent et son mari en gagnera beaucoup.

Colette et Marie continuent à rêver de leur autonomie financière présente et future...



## CHAPITRE 2

### L'AUTONOMIE FINANCIERE DES FEMMES: UNE MISSION IMPOSSIBLE A ACCOMPLIR?

Tout le système économique est bâti sur la dépendance financière des femmes. Ce ne sont pas les femmes qui la recherchent, on la leur impose. Lorsque nous incitons les femmes à travailler à l'extérieur du foyer ou lorsque nous faisons miroiter un salaire aux femmes au foyer, nous les plaçons devant un terrible dilemme: être dépendantes financièrement avec le cortège de souffrances qui l'accompagnent ou être à moitié moins dépendantes financièrement avec le cortège de fatigues et de frustrations créées par le double emploi. Pour une minorité de femmes, le travail rémunéré constitue à l'heure actuelle une garantie de leur autonomie financière.

Nous allons appuyer ce discours pessimiste par les chiffres fournis par Statistique Canada pour 1986. Nous verrons mieux les champs d'intervention que les femmes devront investir pour que cette question d'autonomie financière ne soit plus un vain mot ou encore la réalité d'une petite minorité.

Dans cette deuxième section, nous tenterons de questionner la série de tableaux (accompagnés de graphiques qui en facilitent la lecture) qui sont placés en annexe de ce document.

Avant de commencer la lecture de ces données, nous vous invitons à faire le cinquième exercice intitulé *REFLEXION 5*



## REFLEXION 5

---

---

*N.B. Cet exercice peut se faire seule ou en groupe. Il vous sensibilisera au dilemme rencontré par les femmes qui choisissent d'avoir des enfants (la majorité des femmes) et qui choisissent de rompre la dépendance financière liée au travail au foyer. Ce questionnaire vous amène à faire une introspection et à réaliser votre situation personnelle.*

---

---

1. Combien d'heures, par jour ou par semaine, sont consacrées aux travaux domestiques suivants: entretien de la maison et des vêtements, préparation des repas. Répondez à cette question en empruntant l'identité des personnes suivantes:
  - une femme vivant seule et travaillant à temps plein à l'extérieur;
  - un homme vivant seul et travaillant à temps plein à l'extérieur;
  - une femme cheffe de famille monoparentale travaillant à temps plein;
  - un homme chef de famille monoparentale travaillant à temps plein;
  - une femme mariée avec deux enfants et travaillant à temps plein;
  - un homme marié avec deux enfants et travaillant à temps plein;
  - une femme mariée sans enfant et travaillant à l'extérieur;
  - un homme marié sans enfant et travaillant à l'extérieur;
  - une femme au foyer avec deux enfants et dont le mari travaille à temps plein;
  - un homme marié travaillant à temps plein, avec deux enfants et dont la femme est au foyer.
  
2. Refaites l'exercice en lisant à temps partiel à chaque fois que nous avons écrit à temps plein. Arrivez-vous au même résultat? Justifiez.
  
3. Quels sont les avantages et les inconvénients matériels et psychologiques pour chaque membre d'une famille biparentale dans les situations suivantes:
  - la femme reste au foyer
  - la femme et l'homme travaillent à temps plein à l'extérieur
  - l'homme reste au foyer
  - la femme travaille à temps plein et l'homme à temps partiel ou vice-versa
  - la femme et l'homme travaillent à temps partiel
  - la femme est au foyer et l'homme ne travaille pas

4. Quels sont les avantages et les inconvénients matériels et psychologiques des membres d'une famille monoparentale dans les situations suivantes:
  - le chef est une femme
  - le chef est un homme
  - le chef masculin est en emploi ou inactif
  - le chef féminin est en emploi ou inactif
  
5. Quels sont les loisirs des personnes mentionnées aux questions 1 et 2?

Le phénomène de dépendance qu'il soit observé dans le domaine psychologique, politique ou économique, fait toujours ressortir les restrictions que l'individu, la société ou l'Etat subit par rapport à sa capacité de disposer librement de lui-même. Le phénomène inverse d'indépendance ou d'autonomie montre que le sujet jouit de la liberté de disposer de lui-même. Ceci l'amène soit à rompre les liens, soit à redéfinir de nouveaux rapports basés cette fois sur l'égalité et non plus la soumission ou la domination.

Lorsqu'il s'agit d'autonomie financière, nous devons identifier les trois éléments suivants:

1. les besoins économiques
2. les revenus
3. la marge de liberté dont jouit l'individu quant à l'utilisation des ressources financières mises à sa disposition pour satisfaire ses besoins.

## 2.1 La notion de besoin

Les femmes et les hommes ont des besoins identiques à satisfaire mais la perception que les unes et les autres ont de leurs besoins est fortement marquée par les valeurs véhiculées par la société.

Les études faites par Maslow ont révélé qu'il y a une hiérarchie des besoins. Certains besoins, dits de base ou physiologiques, correspondent aux nécessités vitales comme par exemple, le besoin de manger, de boire, de se loger, de se vêtir, de respirer, de dormir. Si ces besoins ne sont pas satisfaits, l'individu meurt. Ce sont des besoins essentiels. Tous les êtres vivants doivent satisfaire ces besoins.

Il y a d'autres besoins dont la satisfaction est souhaitable mais qui ne sont pas jugés essentiels à la survie de l'individu: ce sont les besoins d'aimer et d'être aimé-e, d'être reconnu-e, de développer une appartenance à un milieu, d'avoir de bonnes relations interpersonnelles, d'avoir de l'influence sur les autres, d'être respecté-e, de créer.

Par ailleurs, Maslow a bien démontré que l'on ne peut pas répondre aux besoins d'un niveau supérieur si les besoins situés à un niveau inférieur n'ont pas été satisfaits.

Avant de continuer la lecture, nous vous demandons de vous arrêter quelques minutes et nous vous proposons l'exercice intitulé *REFLEXION 6*



## REFLEXION 6

---

---

*N.B. Ce questionnaire vise à vous sensibiliser à votre perception de ce qui est besoin essentiel, besoin réel, besoin fictif et à identifier vos valeurs par rapport à la façon de satisfaire ces besoins.*

---

---

Est-ce important pour toutes les personnes indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur statut marital, de leur statut socio-économique, de leur niveau d'instruction, d'avoir accès aux biens et services suivants de façon régulière. Si vous répondez par la négative, dites pourquoi.

1. Des aliments sains

- variés
- abondants
- de qualité.

Nous incluons les boissons alcoolisées et non alcoolisées dans les aliments.

2. Des vêtements variés et adaptés aux saisons

- abondants
- résistants
- élégants

Nous incluons les chaussures et les accessoires de mode tels que sacs à main et chapeaux dans les vêtements.

3. Un logement salubre

- bien éclairé
- bien chauffé
- suffisamment grand

4. Des meubles confortables

- en nombre suffisant

5. Des moyens de transport adéquats

- disponibles en tout temps.

6. Des salles de théâtre, de cinéma, de concert à entrée libre.

7. Des lieux de sports et d'activités de loisir gratuits.

8. Des musées et des bibliothèques à entrée libre.

9. Des universités gratuites.

10. Des soins de santé gratuits généraux ou spécialisés.

## 2.2 Les notions de valeur et de marge de liberté

Toutes les collectivités humaines possèdent des valeurs qui sont diffusées de façon différente selon les lieux et les cultures. Dans nos sociétés, il y a la publicité dans le domaine commercial, la propagande dans le domaine politique, le prosélytisme dans le domaine religieux. Nous savons que toutes ces formes de "marketing" (social, politique, religieux) sont le plus souvent marquées de sexisme, parfois de racisme et d'intolérance à l'égard de certains groupes religieux ou sociaux.

Qu'il s'agisse de publicité, de propagande, de prosélytisme, quels sont les messages que l'on reçoit et quel est notre degré de liberté par rapport à ces messages?

La publicité basée sur une bonne connaissance de l'être humain, véhicule souvent des valeurs qui font prendre des désirs pour des besoins.

La publicité n'est jamais neutre. Elle reflète l'idéologie dominante.

Parce que nous vivons en société, parce que nous sommes inscrit-es dans le temps et l'espace, nous avons une perception de nos besoins et une perception de la façon de les satisfaire qui sont dépendantes de notre environnement.

Notre liberté psychologique est limitée par notre culture. Notre culture est influencée en retour par notre milieu (langue, coutumes, statut, niveau socio-économique).

Nous vous proposons de faire l'exercice intitulé *REFLEXION 7*.

## REFLEXION 7

---

---

*N.B. Cet exercice vise à vous faire prendre conscience de votre marge de liberté par rapport à l'utilisation des ressources financières mises à votre disposition pour satisfaire vos besoins ou ceux de vos proches.*

---

---

1. Disposez-vous de ressources financières personnelles?
  - héritage
  - rentes ou pensions
  - salaires
  - autres
  
2. Lorsque vous disposez personnellement de ressources financières, êtes-vous libre de dépenser comme bon vous semble, sans avoir de compte à rendre à personne (conjoint, enfant, parent, frère, soeur, etc.).
  
3. Votre marge de liberté est-elle différente selon le type de dépenses?
  - alimentation (marché ou restaurant)
  - boissons alcoolisées
  - tabac
  - transport (taxi, autobus, auto)
  - logement
  - vêtements
  - bijoux
  - soins de beauté (coiffure, parfums, cosmétiques, etc.)
  - soins de santé (médicaments)
  - loisirs (voyages, cinéma, théâtre, livres, sports)
  - éducation (cours du soir, université, collège)
  - frais de garde d'enfant (garderie, gardienne)
  - meubles
  
4. Votre marge de liberté est-elle aussi grande quand vous disposez de votre argent ou quand vous disposez de celui d'un-e autre?
  
5. Votre degré de liberté est-il plus grand quand vous dépensez pour les autres que pour vous-mêmes? (conjoint, parent, enfant, frère, soeur, ami-e)
  
6. Quelle est votre perception de la marge de liberté des hommes de votre entourage (conjoint, père, frère, ami, fils)?
  
7. Quelle est votre perception de la marge de liberté des femmes de votre entourage? (mère, soeur, amie, fille)

8. Quelle est la marge de liberté lorsque les revenus sont insuffisants pour répondre aux besoins?

### 2.3 Les seuils de pauvreté

La satisfaction partielle ou totale des besoins fait surgir une foule d'images: riches, pauvres, miséreux, et de concepts: aisance, bien-être, malaise, bonheur, malheur. Toutes ces expressions réfèrent à des réalités vécues objectivement et subjectivement. C'est ainsi que nous sommes amenées à parler de seuils de pauvreté et de seuils de faible revenu. Pour éviter toutes les ambiguïtés, nous empruntons le texte de Ken Battle, Les seuils de pauvreté de 1988.

"Les seuils de pauvreté dont l'usage est le plus répandu au Canada sont les seuils de faible revenu qu'utilise Statistique Canada pour établir des données sur la population à faible revenu. Bien que Statistique Canada ne considère pas ces seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté officiels, le Conseil national du bien-être social ne fait que respecter une coutume établie en les utilisant comme seuils de pauvreté. On donne ici le même sens aux expressions "seuils de pauvreté" et "seuils de faible revenu".

L'enquête de 1978 sur les dépenses des familles révélait que les familles canadiennes consacrent en moyenne 38,5 % de leurs revenus au logement, à la nourriture et aux vêtements. Puisque les familles pauvres consacrent aux articles de base une proportion de leurs revenus restreints supérieure à la moyenne, les seuils de faible revenu sont fixés à des niveaux où on consacre en moyenne 58,5 % du revenu (20 % de plus que la moyenne) aux articles de base. Toute famille ou personne seule dont le revenu est égal ou inférieur au seuil de pauvreté pertinent est considérée comme une famille ou une personne à faible revenu" (Battle, 1988).

Les seuils de revenu se basent sur le revenu brut donc sur le revenu avant impôt. Il y a plusieurs seuils de pauvreté

puisque Statistique Canada établit des seuils de faible revenu en fonction du coût de la vie selon la taille de la famille et son lieu de résidence. On distingue cinq groupes de collectivité: les régions métropolitaines (comptant 500 000 habitants et plus), les grandes villes (100 000 à 499 000 habitants), les villes de taille moyenne (30 000 à 99 999 habitants), les petits centres (15 000 à 30 000 habitants) et les régions rurales.

Citons encore quelques extraits de cette étude du Conseil national du bien-être social car ils apportent une réponse aux questions que se posent beaucoup de personnes:

"Il importe de faire remarquer à ceux qui considèrent les seuils de faible revenu de Statistique Canada trop élevés que d'autres mesures entraînent des seuils de pauvreté encore plus élevés. Le Conseil canadien de développement social, qui fixe son seuil de faible revenu à la moitié du revenu familial moyen, a publié une série de seuils de pauvreté pour l'année 1984 qui était de façon générale supérieure aux seuils de faible revenu de Statistique Canada (sauf pour les personnes seules vivant dans des villes de 100 000 résidents ou plus)... Les résultats d'un sondage Gallup de mars 1987 sont encore plus révélateurs. On a demandé aux participants de quel montant d'argent minimum une famille de quatre (mari, épouse et deux enfants) avait besoin chaque semaine pour survivre; la somme moyenne était de 407 \$ par semaine. Une famille de quatre au seuil de pauvreté disposait en moyenne de 383 \$ par semaine en 1987! (Battle, 1988).

#### **2.4 La situation économique des femmes dans les statistiques canadiennes**

Vous trouverez en annexe les tableaux et les graphiques statistiques sur la situation économique des hommes et des femmes selon qu'ils ou qu'elles vivent seul-es, en famille et

selon que les deux conjoints travaillent ou non à l'extérieur. La série de tableaux et de graphiques qui en facilite la lecture est révélatrice. Nous avons choisi de faire ressortir les données du Canada, de celles de l'Ontario, car c'est la province la plus peuplée et la plus riche du Canada, et de celles du Québec, car c'est la deuxième province la plus peuplée et la seule qui comprend la majorité de la population de langue française au Canada. Cela nous a permis de voir les variantes liées soit à la richesse (Ontario), soit à la langue (Québec).

La première série concerne les revenus et les dépenses des individus et des familles selon certaines variables comme l'âge des personnes, l'âge de leurs enfants, le sexe du chef de famille, ou le statut professionnel des conjoints.

Les tableaux 1, 2 et 3 appartiennent à cette série. Ils montrent que les dépenses de logement sont à peu près les mêmes pour les personnes seules qu'elles soient des hommes ou des femmes et quel que soit leur âge et leur revenu.

Ces tableaux révèlent une disparité dans les autres dépenses: les hommes dépensent davantage que les femmes en chiffres absolus pour l'alimentation, les loisirs, le transport, le tabac, l'alcool et les soins de santé.

Les femmes dépensent davantage en chiffres absolus pour les vêtements, les soins personnels et l'entretien ménager.

Si l'on replace toutes ces dépenses en fonction des revenus disponibles, on constate que les femmes doivent consacrer une part plus importante de leurs revenus pour satisfaire leurs besoins essentiels et elles ne disposent pas de moyens

suffisants pour se payer autant de dépenses de loisirs, de transport (auto), d'alcool et de tabac.

Afin de bien comprendre les données qui vous sont fournies, nous vous invitons à faire l'exercice intitulé *REFLEXION 8*.

## REFLEXION 8

---

---

*N.B. Cet exercice vous fera prendre conscience de votre place par rapport à celle occupée par la moyenne des Canadiennes et des Canadiens. L'exercice porte sur les tableaux 1, 2 et 3.*

---

---

1. Identifiez la catégorie à laquelle vous appartenez:
  - Si vous vivez seule, identifiez votre catégorie d'âge
  - Si vous êtes mariée, avec ou sans enfant, identifiez votre statut professionnel: salariée ou inactive
2. Notez-vous une différence entre votre situation personnelle (revenus et dépenses) et celle qui est présentée comme une moyenne nationale établie à partir d'un échantillonnage?
3. Pourquoi votre situation est-elle semblable ou différente?
4. Si on réduisait votre revenu de 15 %, dites quelles sont les dépenses que vous réduiriez, serait-ce possible? Expliquez.
5. Si on augmentait votre revenu de 15 %, dites quelles sont les dépenses que vous augmenteriez. Pourquoi?

La deuxième série de tableaux et de graphiques permet de mieux saisir la répartition au Canada, au Québec et en Ontario des individus et des familles, par tranche de revenus selon le sexe du chef de famille et son statut (salarié ou inactif).

Cette série, formée par les tableaux A, B, C, D, E, F et G, permet de voir la répartition des familles selon qu'il s'agit de couples mariés avec ou sans enfant, de célibataires ou de familles monoparentales dirigées par un homme ou par une femme.

Nous vous invitons à faire l'exercice intitulé *REFLEXION 9*.



## REFLEXION 9

---

---

*N.B. A l'aide des différents tableaux placés en annexe, cherchez à identifier votre situation. Comment vous situez-vous par rapport à la moyenne nationale et quelles sont les conclusions que nous pouvons tirer de ces observations.*

---

---

1. A l'aide des tableaux indiqués, identifiez votre situation:
  - famille selon la tranche de revenus (tableau A)
  - famille dirigée par un homme ou une femme (tableau B)
  - famille dirigée par un homme ou une femme salarié-e ou non salarié-e (tableau C)
  - couples mariés avec ou sans enfant ou famille monoparentale dirigée par une femme ou un homme (tableau D)
  - personnes seules (tableau E)
  - personnes seules selon le sexe (tableau F)
  - personnes seules, hommes ou femmes salarié-es ou non salarié-es (tableau G)
2. Après avoir identifié le tableau qui contient les données correspondantes à votre situation, voyez ce que vous obtenez?
3. Votre situation correspond-elle à celle du revenu moyen? du revenu médian?
4. Faites un rapprochement entre différentes situations vécues par d'autres femmes, par exemple entre le pourcentage de familles monoparentales et celui des couples mariés dans les tranches de revenu suivantes: 12 499 \$ et moins; entre 20 000 \$ et 29 999 \$; 50 000 \$ et plus.
5. Que constatez-vous? Y a-t-il des différences notables entre le statut matrimonial, le statut professionnel, le sexe, le nombre d'enfant?

Cet exercice d'analyse des tableaux statistiques est toujours ardu. Pour vous faciliter la tâche, nous avons fait l'exercice demandé à la question 4. Cela donne les résultats suivants:

Tranches de revenus (%)

Catégorie de personnes:

	Moins de 12 499 \$	Entre 20 000 \$ et 29 999 \$	50 000 \$ et plus
<u>PERSONNES SEULES</u>	37,7	17,3	2,9
<u>Hommes</u>	39,6	18,9	4,7
salariés	26,4	25,5	5,8
inactifs	71,3	5,1	,9
<u>Femmes</u>	54,4	16,1	1,4
salariées	32	27,7	2
inactives	74,4	5,9	,8
<u>FAMILLES</u>	8,2	17,4	27,7
<u>Chef de famille:</u>			
<u>Homme</u>	5,3	17	30,2
salarié	2,9	14,6	36,7
inactif	11,5	22,7	10,7
<u>Femme</u>	31,3	20,5	8,1
salariée	22	24,6	9,8
inactive	42,9	15,3	6,7
<u>Couples mariés</u>			
avec enfant	3,7	15,2	35,6
sans enfant	7,9	19,8	20,5
<u>Familles mono</u>			
chef masculin	13,6	20,7	20,6
chef féminin	36,2	19,9	5,5

La compilation des données correspondant à la situation des hommes et des femmes selon des tranches de revenus nous fait voir:

- des différences selon le sexe: le pourcentage des femmes est moins grand dans les catégories de revenu supérieur;
- selon le statut matrimonial, les personnes seules et les cheffes de famille monoparentale se retrouvent en moins grand nombre dans les catégories de revenu supérieur;
- le pourcentage des familles qui ont des enfants est plus grand dans les catégories de revenu supérieur que les familles sans enfant.

## **2.5 La situation des familles à faible revenu au Canada**

Nous devons replacer l'autonomie financière dans un contexte plus large. La majorité des familles dirigées par des femmes se retrouvent dans les tranches de faible revenu. Cependant même si les tranches de revenus supérieurs sont occupées majoritairement par des hommes, cela ne veut pas dire que toutes les familles dirigées par des hommes ont des revenus supérieurs. Loin de là.

Le nombre de familles biparentales dont le chef (au niveau statistique et fiscal) est un homme est de beaucoup supérieur à celui de familles biparentales ayant une femme comme cheffe.

Le tableau H fournit la proportion de familles à faible revenu selon la province, le sexe et l'âge du chef de famille, selon l'état matrimonial du chef, le statut d'activité, le nombre d'enfants et selon l'âge des enfants. Le tableau I indique la proportion des personnes seules à faible revenu et des autres personnes seules selon certaines caractéristiques.

Ces tableaux basés sur des estimations faites à partir

d'échantillons donnent le portrait de la situation économique des femmes. A partir de ces chiffres, nous pouvons constater que la majorité des femmes ne dispose pas en leur nom propre de revenus suffisants pour satisfaire tous leurs besoins.

Nous vous proposons d'analyser les données des tableaux H et I dans l'exercice intitulé *REFLEXION 10*.

## REFLEXION 10

1. Identifiez votre situation:
  - province d'origine
  - sexe et âge du chef de famille
  - état matrimonial du chef
  - statut d'activité du chef
  - nombre d'enfants de moins de six ans
  - nombre d'enfants de moins de 18 ans
  - autres caractéristiques
  
2. Dans quelle province trouve-t-on le plus fort pourcentage de familles à faibles revenus? Le pourcentage correspond-il au pourcentage de la population de cette province par rapport à celle du Canada?
  
3. Quelles sont les types de familles qui comptent le plus fort pourcentage de familles à faibles revenus?
  
4. Quelle est la situation des personnes seules?
  
5. Pouvons-nous observer que les familles biparentales dirigées par des hommes se retrouvent en assez grand nombre dans la catégorie des familles à faible revenu? Que dire des familles monoparentales dirigées par des femmes?
  
6. Ces tableaux correspondent-ils aux données qui ont été fournies au début de cet essai sur l'autonomie financière?
  
7. En regardant ces tableaux, pouvons-nous dire qu'il n'y a pas de pauvreté au Canada?



## CONCLUSION

L'autonomie financière est une affaire d'argent. C'est aussi une affaire de répartition de richesses. Il est impossible d'aborder cette question sans la replacer dans son contexte social, politique et culturel.

Lorsqu'il s'agit de l'autonomie financière des femmes, il faut envisager la conception que la société se fait du mariage, de la famille et de la division sexuelle des rôles. Au sein de la famille, la femme joue un rôle majeur comme principale responsable du support affectif et matériel des siens (enfants, conjoint et souvent famille élargie), alors que l'homme est responsable de l'apport financier qui permet l'acquisition des biens nécessaires aux membres de la famille.

Les femmes s'occupent de leurs enfants, les élèvent et les soignent avec affection. Ce sont là des gestes gratuits guidés par l'amour que les femmes portent à leurs petits lorsqu'ils ont besoin de son support. Mais pourquoi la femme doit-elle continuer à jouer ce rôle lorsque les enfants sont grands, pourquoi doit-elle jouer ce rôle auprès de son conjoint? On attribue à la femme au foyer des tâches d'éducation des enfants, de soins aux enfants et des tâches domestiques. Les femmes sont sorties perdantes de leur travail au foyer parce que leurs tâches sont entremêlées et qu'il est difficile de distinguer entre ce qui est geste d'amour et geste utilitaire, entre ce qui doit demeurer gratuit faute de quoi on dénature les relations entre les humains, et ce qui doit être rémunéré faute de quoi on dénature également les relations entre les humains. Le travail des femmes n'est pas évalué.

Lorsque les femmes entrent sur le marché du travail, les

hommes qui les ont précédées les voient semblables à leur mère, leur femme, leur soeur. Or ces femmes n'exigeaient rien, donnaient tout sans compter. Les femmes font du travail bénévolement depuis des millénaires. La société industrielle tend à maintenir cette relation des femmes au travail. Le travail des femmes se doit d'être gratuit ou s'il est payé, il n'a pas besoin d'être bien payé car:

- les femmes sont toutes mariées et leur mari travaille, donc il s'agit d'un salaire d'appoint;
- les femmes n'ont pas besoin d'argent, elles sont naturellement dépendantes de leur conjoint;
- le travail des femmes n'a pas la même valeur; les aptitudes ou les compétences dites féminines (comme la capacité d'écoute, la psychomotricité fine) sont moins importantes que les aptitudes masculines (comme la force musculaire, l'endurance);
- la vraie place des femmes est encore dans la famille.

Les femmes qui se marient et qui ont des enfants cessent souvent de travailler à l'extérieur. Un certain nombre de femmes restent au foyer (environ 44 % en 1985) et n'intègrent pas le marché du travail. Ces femmes sont donc dépendantes économiquement de leur mari, car la seule source de revenus est celle du conjoint. Lorsque celui-ci rencontre un manque à gagner (chômage, maladie) ou encore lorsque le couple se sépare ou que le conjoint meurt, les femmes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur rencontrent de graves difficultés financières.

Les femmes mariées qui continuent à travailler tout en ayant des enfants ont des salaires qui seraient insuffisants pour les faire vivre si elles se retrouvaient cheffes de famille. Rappelons que plus de 55 % des femmes mariées travaillent à l'extérieur. Si ces femmes ont un meilleur sort économique

que celles qui restent au foyer, leur situation n'est pas encore satisfaisante lorsque l'on regarde les salaires qu'elles reçoivent. Les femmes seules qui travaillent ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts.

Nous avons voulu sensibiliser les jeunes femmes à la nécessité de s'intéresser aux questions financières, qu'elles veuillent se marier ou pas.

Nous avons voulu dresser le portrait des dépenses de consommation des individus et des familles pour faire voir que des revenus insuffisants signifient toute la différence dans la réalité.

Les femmes ont reconquis leur égalité sur le plan juridique et politique, il leur appartient de le faire maintenant sur le plan économique. Nous proposons comme solutions à long terme de sensibiliser les femmes et les hommes à plusieurs réalités:

- une meilleure éducation pour toutes et tous;
- l'accès des femmes aux études supérieures dans toutes les disciplines;
- l'accès des femmes à tous les métiers et à tous les niveaux de l'organisation du travail;
- l'équité salariale: mettre fin à la discrimination salariale entre les corps d'emploi occupés majoritairement par des femmes ou des hommes (ghettos);
- la reconnaissance du travail des femmes au foyer qui s'occupent d'enfants, de personnes malades ou d'invalides par l'élaboration de formules fiscales qui leur donnent droit au régime des pensions du Canada;
- l'établissement de services de garde;
- l'élimination de toute publicité qui tend à sous-évaluer les femmes et leur travail.

Les femmes ont peu accès à l'autonomie financière parce que leur travail comme mère est mal évalué en même temps qu'il est survalorisé par ceux et celles qui veulent non pas cantonner la femme dans ce rôle, mais bien lui enlever les moyens de demander une reconnaissance économique équitable peu importe où elle travaille.

*Femme au foyer*

*Femme au travail*

*Même combat!*

## BIBLIOGRAPHIE

- ARMSTRONG, P.** et H. Armstrong. Une majorité laborieuse. Les femmes qui gagnent leur vie mais à quel prix, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1983, 329 pages.
- BATTLE, K.** Les seuils de pauvreté de 1988 préparés par le Conseil national du bien-être social. Ottawa, Conseil national du bien-être social, 1988.
- Bureau de la main d'oeuvre féminine.** Les femmes dans la population active. Ottawa, 1987, 109 pages.
- BUSQUE, G.** Mémoire préparé pour la consultation générale sur le document intitulé: Les droits économiques des conjoints et présenté à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1988, 31 pages.
- DUBUC, M.** Le dossier économique de la famille. Le guide économique de la famille à l'intention de la femme, Montréal, Fédération des unions de familles Inc., 1980, 95 pages.
- En collaboration.** Les femmes et la fiscalité. Un document de vulgarisation et de réflexion préparé en collaboration avec Relais-Femmes et les comités de condition féminine de la CSN et de la FTQ, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1985, 131 pages.
- En collaboration.** Les femmes et la réforme des régimes de retraite. Un document de réflexion préparé en collaboration avec Relais-Femmes et les comités de condition féminine de la CSN et de la FTQ, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1983, 56 pages.
- MCNEIL, J.** et A. Morin-Fortier. Autonomie financière des femmes. Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1983, 85 pages.
- Mémoire présenté** par la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec sur le document d'orientation pour une politique de sécurité du revenu, Montréal, 1988, 19 pages.
- Rapport d'avril 1988** du Conseil national du bien-être social, Ottawa.
- REED, E.** Féminisme et anthropologie. Paris, Denoel Gauthier, 1980, 267 pages.
- STATISTIQUE CANADA.** Portrait statistique des femmes au Canada. Ottawa, 1985, 127 pages.
- Vie ouvrière.** La maladie des femmes s'appelle oppression. Vol. xxxii, mars 1982, no 160, 64 pages.



## ANNEXES STATISTIQUES

TABLEAU 1. DÉPENSES ET REVENUS MOYENS SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE  
(CANADA, DIX-SEPT VILLES 1984 ET 1986)

	PERSONNES SEULES						COUPLE MARIÉ SEULEMENT		COUPLE MARIÉ AVEC		FAMILLE MONOPARENTALE SEULEMENT			
	Toutes catégories		Homme		Femme				ENFANTS CÉLIATAIRES		Toutes catégories		Avec chef féminin	
	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986
1000-1572 ALIMENTATION	2 573 \$	2 736 \$	3 069 \$	3 266 \$	2 187 \$	2 393 \$	4 449 \$	4 834 \$	6 435 \$	7 187 \$	4 268 \$	4 488 \$	4 091 \$	4 354 \$
2000-2131 LOGEMENT	3 990 \$	4 471 \$	4 113 \$	4 526 \$	3 895 \$	4 435 \$	5 749 \$	6 143 \$	7 045 \$	7 879 \$	5 048 \$	5 655 \$	4 700 \$	5 488 \$
2200-2283 ENTRETIEN MENAGER	782 \$	813 \$	836 \$	744 \$	740 \$	858 \$	1 206 \$	1 283 \$	1 832 \$	2 214 \$	1 347 \$	1 543 \$	1 349 \$	1 585 \$
2210-2213 FRAIS DE GARDE D'ENFANT	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	384 \$	508 \$	295 \$	316 \$	333 \$	331 \$
2500-2879 HABILLEMENT	975 \$	1 145 \$	946 \$	930 \$	997 \$	1 284 \$	2 043 \$	2 157 \$	2 780 \$	3 403 \$	1 680 \$	1 807 \$	1 654 \$	1 831 \$
2500-2583 VET. FEMMES (14 ANS ET +)	465 \$	670 \$	0 \$	0 \$	828 \$	1 103 \$	1 134 \$	1 220 \$	1 255 \$	1 815 \$	944 \$	974 \$	993 \$	1 057 \$
2590-2863 VET. FILLETES (4-13 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	183 \$	209 \$	90 \$	141 \$	94 \$	151 \$
2670-2753 VET. HOMMES (14 ANS ET +)	333 \$	297 \$	761 \$	757 \$	0 \$	0 \$	654 \$	688 \$	867 \$	1 062 \$	328 \$	357 \$	237 \$	283 \$
2780-2813 VET. GARÇONS (4-13 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	150 \$	159 \$	85 \$	121 \$	93 \$	124 \$
2820-2850 VET. ENFANTS (- DE 4 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	87 \$	79 \$	28 \$	26 \$	32 \$	28 \$
2880-2879 TISSUS VET. ART. & SERVICE	176 \$	178 \$	185 \$	173 \$	170 \$	182 \$	255 \$	250 \$	258 \$	280 \$	204 \$	189 \$	205 \$	188 \$
2900-2985 TRANSPORT	1 795 \$	2 007 \$	2 435 \$	2 807 \$	1 296 \$	1 619 \$	4 338 \$	4 808 \$	5 121 \$	6 702 \$	2 500 \$	2 880 \$	2 234 \$	2 406 \$
3000-3063 SOINS DE SANTÉ	359 \$	395 \$	349 \$	427 \$	367 \$	374 \$	652 \$	675 \$	805 \$	874 \$	440 \$	527 \$	402 \$	518 \$
3100-3153 SOINS PERSONNELS	307 \$	372 \$	219 \$	240 \$	375 \$	457 \$	582 \$	643 \$	861 \$	980 \$	593 \$	650 \$	590 \$	667 \$
3200-3370 LOISIRS	893 \$	1 028 \$	1 194 \$	1 411 \$	658 \$	777 \$	1 560 \$	1 677 \$	2 026 \$	2 617 \$	1 114 \$	1 239 \$	1 018 \$	1 185 \$
3500-3515 PROD. TABAC ET BOIS, ALCOOL	732 \$	828 \$	1 164 \$	1 352 \$	398 \$	490 \$	1 077 \$	1 187 \$	1 115 \$	1 282 \$	785 \$	874 \$	715 \$	792 \$
3600-3612 DÉPENSES DIVERSES	441 \$	524 \$	594 \$	687 \$	322 \$	420 \$	618 \$	832 \$	1 063 \$	1 217 \$	874 \$	575 \$	678 \$	508 \$
3700-3703 IMPÔTS PERSONNELS	2 984 \$	3 328 \$	4 247 \$	4 524 \$	2 000 \$	2 555 \$	8 541 \$	7 978 \$	8 593 \$	11 220 \$	3 335 \$	3 223 \$	2 404 \$	2 720 \$
1000-3724 DÉPENSES TOTALES	18 306 \$	20 375 \$	22 338 \$	24 003 \$	15 185 \$	18 029 \$	33 461 \$	36 921 \$	42 995 \$	51 926 \$	25 133 \$	26 587 \$	22 595 \$	24 998 \$
4060- REVENU AVANT IMPÔT	18 187 \$	19 703 \$	22 358 \$	23 561 \$	14 940 \$	17 206 \$	36 277 \$	39 881 \$	44 988 \$	52 803 \$	24 074 \$	24 676 \$	21 310 \$	23 105 \$
4061- AUTRES RECETTES MONÉTAIRES	923 \$	657 \$	1 359 \$	863 \$	584 \$	524 \$	768 \$	691 \$	838 \$	1 155 \$	636 \$	743 \$	651 \$	830 \$
4062- VAR. NETTE DE L'ACT. & PAS.	973 \$	240 \$	1 810 \$	878 \$	321 \$	-42 \$	3 590 \$	3 570 \$	2 595 \$	2 123 \$	-10 \$	-954 \$	-70 \$	-934 \$
4063- DIFF. REVENUS & DÉPENSES	-168 \$	-255 \$	-433 \$	-256 \$	39 \$	-254 \$	-5 \$	81 \$	236 \$	-90 \$	-413 \$	-224 \$	-564 \$	-130 \$
NOMBRE DE FAMILLE DANS L'ÉCHANTILLON	1318	1502	550	586	768	916	1126	1294	1870	2095	357	446	306	391

SOURCE: Statistique Canada Cat #62-555 (1984) et données préliminaires non publiées pour 1986.

TABEAU 2 DÉPENSES ET REVENUS MOYENS SELON LE STATUT PROFESSIONNEL DE L'ÉPOUSE ET L'ÂGE DE L'ENFANT LE PLUS JEUNE, 17 VILLES, CANADA 1984-1986

	SANS ENFANTS						MOINS DE 18 ANS						Toutes catégories plus jeune 18 ans et plus	
	Epouse employée à temps plein		Epouse employée à temps partiel		Epouse non employée		Epouse employée à temps plein		Epouse employée à temps partiel		Epouse non employée			
	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986
1000-1572 ALIMENTATION	5 196 \$	5 527 \$	4 389 \$	5 244 \$	4 382 \$	4 727 \$	7 189 \$	7 559 \$	6 182 \$	6 713 \$	5 918 \$	6 643 \$	6 912 \$	8 191 \$
2000-2131 LOGEMENT	7 168 \$	7 475 \$	5 949 \$	6 185 \$	5 018 \$	5 940 \$	8 130 \$	8 645 \$	7 480 \$	8 152 \$	6 567 \$	7 157 \$	5 960 \$	7 418 \$
2200-2283 ENTRETIEN MENAGER	1 426 \$	1 437 \$	1 283 \$	1 331 \$	1 133 \$	1 245 \$	2 684 \$	2 997 \$	1 912 \$	2 213 \$	1 353 \$	1 630 \$	1 538 \$	1 930 \$
2210-2213 FRAIS DE GARDE D'ENFANT	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	965 \$	1 108 \$	506 \$	611 \$	94 \$	175 \$	0 \$	0 \$
2500-2879 HABILLEMENT	3 080 \$	3 084 \$	2 193 \$	2 448 \$	1 460 \$	1 739 \$	3 456 \$	3 859 \$	2 695 \$	2 984 \$	2 135 \$	2 638 \$	3 292 \$	4 381 \$
2500-2583 VET. FEMMES (14 ANS ET +)	1 740 \$	1 749 \$	1 207 \$	1 370 \$	755 \$	996 \$	1 567 \$	1 922 \$	1 168 \$	1 283 \$	785 \$	1 025 \$	1 812 \$	2 464 \$
2590-2663 VET. FILLETES (4-13 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	271 \$	293 \$	219 \$	251 \$	212 \$	256 \$	0 \$	0 \$
2670-2753 VET. HOMMES (14 ANS ET +)	988 \$	1 015 \$	714 \$	800 \$	491 \$	538 \$	1 046 \$	1 129 \$	803 \$	898 \$	650 \$	831 \$	1 122 \$	1 555 \$
2760-2813 VET. GARÇONS (4-13 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	202 \$	222 \$	170 \$	186 \$	199 \$	203 \$	0 \$	0 \$
2820-2850 VET. ENFANTS (- DE 4 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	66 \$	80 \$	105 \$	121 \$	73 \$	91 \$	0 \$	0 \$
2860-2879 TISSUS VET. ART. & SERVICE	355 \$	330 \$	272 \$	279 \$	214 \$	204 \$	304 \$	308 \$	230 \$	246 \$	217 \$	235 \$	318 \$	362 \$
2900-2965 TRANSPORT	5 297 \$	6 000 \$	4 707 \$	5 591 \$	4 464 \$	3 729 \$	5 935 \$	6 761 \$	5 006 \$	6 122 \$	3 730 \$	5 324 \$	6 441 \$	9 333 \$
3000-3063 SOINS DE SANTÉ	756 \$	719 \$	632 \$	682 \$	628 \$	716 \$	917 \$	901 \$	803 \$	854 \$	689 \$	722 \$	875 \$	1 062 \$
3100-3153 SOINS PERSONNELS	784 \$	832 \$	590 \$	692 \$	494 \$	540 \$	967 \$	1 094 \$	853 \$	949 \$	712 \$	823 \$	998 \$	1 099 \$
3200-3370 LOISIRS	1 930 \$	2 110 \$	2 047 \$	1 982 \$	1 272 \$	1 654 \$	2 576 \$	2 820 \$	1 919 \$	2 229 \$	1 688 \$	2 162 \$	2 188 \$	3 865 \$
3500-3515 PROD. TABAC ET BOIS, ALCOOL	1 407 \$	1 507 \$	1 251 \$	1 352 \$	949 \$	1 304 \$	1 256 \$	1 357 \$	1 018 \$	1 150 \$	885 \$	934 \$	1 385 \$	1 810 \$
3600-3612 DEPENSES DIVERSES	1 149 \$	1 159 \$	974 \$	905 \$	862 \$	748 \$	1 284 \$	1 372 \$	998 \$	1 064 \$	879 \$	891 \$	1 242 \$	1 568 \$
3700-3703 IMPOTS PERSONNELS	10 191 \$	11 916 \$	8 569 \$	7 508 \$	5 358 \$	8 021 \$	10 181 \$	13 125 \$	8 222 \$	9 296 \$	6 613 \$	8 924 \$	10 820 \$	15 171 \$
1000-3724 DEPENSES TOTALES	44 883 \$	47 815 \$	35 058 \$	38 901 \$	29 271 \$	34 880 \$	50 737 \$	58 033 \$	42 285 \$	47 366 \$	35 470 \$	42 757 \$	47 967 \$	63 692 \$
4060- REVENU AVANT IMPOT	50 237 \$	52 044 \$	36 285 \$	38 457 \$	29 456 \$	41 513 \$	52 373 \$	60 011 \$	43 591 \$	46 522 \$	35 356 \$	41 216 \$	54 548 \$	68 173 \$
4061- AUTRES RECETTES MONÉTAIRES	458 \$	914 \$	651 \$	815 \$	1 753 \$	862 \$	542 \$	697 \$	978 \$	1 885 \$	1 267 \$	599 \$	356 \$	1 265 \$
4062- VAR. NETTE DE L'ACT. & PAS.	5 913 \$	4 833 \$	1 872 \$	158 \$	1 788 \$	8 142 \$	1 960 \$	2 689 \$	1 865 \$	1 272 \$	1 838 \$	-605 \$	6 104 \$	5 903 \$
4063- DIFF. REVENUS & DEPENSES	-101 \$	210 \$	-14 \$	213 \$	150 \$	-647 \$	218 \$	-14 \$	628 \$	-231 \$	-664 \$	-337 \$	833 \$	142 \$
NOMBRE DE FAMILLE DANS L'ÉCHANTILLON	358	407	230	277	204	206	357	484	630	726	527	468	300	351

SOURCE: Statistique Canada Cat. #62-555 (1984) et données préliminaires non publiées pour 1986.

TABLEAU 3. DEPENSES ET REVENUS MOYENS SELON L'AGE ET LE SEXE DES PERSONNES SEULES  
(ENSEMBLE DES DIX SEPT VILLES, CANADA 1984, 1986)

	HOMME								FEMME							
	Toutes catégories		moins de 45 ans		45-64 ans		65 ans et plus		Toutes catégories		Moins de 45 ans		45-64 ans		65 ans et plus	
	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986	1984	1986
1000-1872 ALIMENTATION	3 069 \$	3 266 \$	3 144 \$	3 502 \$	3 341 \$	3 190 \$	2 101 \$	2 527 \$	2 187 \$	2 383 \$	2 394 \$	2 609 \$	2 296 \$	2 591 \$	1 920 \$	2 005 \$
2000-2131 LOGEMENT	4 113 \$	4 526 \$	4 303 \$	4 732 \$	\$	4 356 \$	3 078 \$	4 005 \$	3 895 \$	4 435 \$	4 261 \$	4 818 \$	3 895 \$	4 486 \$	3 692 \$	4 022 \$
2200-2283 ENTRETIEN MENAGER	836 \$	744 \$	861 \$	766 \$	759 \$	738 \$	885 \$	874 \$	740 \$	858 \$	859 \$	1 006 \$	859 \$	848 \$	846 \$	714 \$
2500-2679 HABILLEMENT	946 \$	930 \$	1 117 \$	1 085 \$	866 \$	794 \$	302 \$	649 \$	997 \$	1 284 \$	1 478 \$	1 702 \$	1 020 \$	1 464 \$	535 \$	783 \$
2500-2583 VET. FEMMES (14 ANS ET +)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	828 \$	1 103 \$	1 229 \$	1 481 \$	860 \$	1 248 \$	432 \$	660 \$
2590-2683 VET. FILLETES (4-13 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2670-2783 VET. HOMMES (14 ANS ET +)	781 \$	787 \$	922 \$	892 \$	857 \$	828 \$	222 \$	437 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2760-2813 VET. GARCONS (4-13 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2820-2880 VET. ENFANTS ( DE 4 ANS)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2860-2879 TISSUS VET. ART. & SERVICE	185 \$	173 \$	195 \$	193 \$	209 \$	186 \$	79 \$	113 \$	170 \$	182 \$	249 \$	241 \$	180 \$	216 \$	103 \$	103 \$
2900-2988 TRANSPORT	2 435 \$	2 807 \$	2 577 \$	3 030 \$	2 891 \$	2 308 \$	1 178 \$	1 478 \$	1 296 \$	1 619 \$	2 286 \$	1 843 \$	1 099 \$	2 286 \$	503 \$	1 029 \$
3000-3083 SOINS DE SANTE	349 \$	427 \$	327 \$	354 \$	416 \$	722 \$	307 \$	334 \$	387 \$	374 \$	482 \$	405 \$	374 \$	450 \$	274 \$	300 \$
3100-3183 SOINS PERSONNELS	219 \$	240 \$	244 \$	285 \$	199 \$	223 \$	140 \$	171 \$	375 \$	457 \$	490 \$	599 \$	399 \$	448 \$	251 \$	321 \$
3200-3370 LOISIRS	1 194 \$	1 411 \$	1 514 \$	1 881 \$	947 \$	921 \$	204 \$	445 \$	658 \$	777 \$	863 \$	1 018 \$	680 \$	785 \$	483 \$	542 \$
3500-3518 PROD. TABAC ET BOIS. ALCOOL	1 164 \$	1 382 \$	1 258 \$	1 888 \$	1 185 \$	1 206 \$	687 \$	817 \$	398 \$	490 \$	605 \$	779 \$	456 \$	488 \$	160 \$	210 \$
3600-3612 DEPENSES DIVERSES	594 \$	687 \$	586 \$	757 \$	826 \$	739 \$	263 \$	378 \$	322 \$	420 \$	411 \$	518 \$	413 \$	408 \$	177 \$	329 \$
3700-3703 IMPOTS PERSONNELS	4 247 \$	4 824 \$	4 321 \$	5 088 \$	5 198 \$	5 069 \$	1 787 \$	1 973 \$	2 000 \$	2 568 \$	2 988 \$	3 733 \$	2 808 \$	3 391 \$	684 \$	900 \$
1000-3724 DEPENSES TOTALES	22 338 \$	24 080 \$	23 187 \$	26 471 \$	24 834 \$	24 025 \$	13 487 \$	15 331 \$	18 185 \$	18 029 \$	19 837 \$	21 781 \$	15 796 \$	20 448 \$	10 875 \$	12 892 \$
4080- REVENU AVANT IMPOT	22 366 \$	23 861 \$	22 863 \$	26 184 \$	24 809 \$	23 420 \$	14 824 \$	16 041 \$	14 840 \$	17 208 \$	18 105 \$	20 299 \$	16 448 \$	19 821 \$	10 964 \$	12 668 \$
4081- AUTRES RECETTES MONETAIRES	1 389 \$	883 \$	1 900 \$	1 326 \$	770 \$	106 \$	69 \$	138 \$	884 \$	524 \$	616 \$	897 \$	887 \$	513 \$	387 \$	355 \$
4082- VAR. NETTE DE L'ACT. & PAS.	1 810 \$	676 \$	2 287 \$	505 \$	1 212 \$	-517 \$	947 \$	2 683 \$	321 \$	-42 \$	-816 \$	-288 \$	1 833 \$	117 \$	844 \$	116 \$
4083- DIFF. REVENUS & DEPENSES	-433 \$	-286 \$	-561 \$	-467 \$	466 \$	18 \$	260 \$	162 \$	39 \$	-254 \$	-102 \$	-537 \$	-23 \$	-229 \$	212 \$	16 \$
NOMBRE DE FAMILLE DANS L'ECHANTILLON	550	600	320	348	131	134	99	104	788	918	259	330	185	189	324	397

SOURCE: Statistique Canada Cat. 962-505 (1984) et données préliminaires non publiées pour 1986.

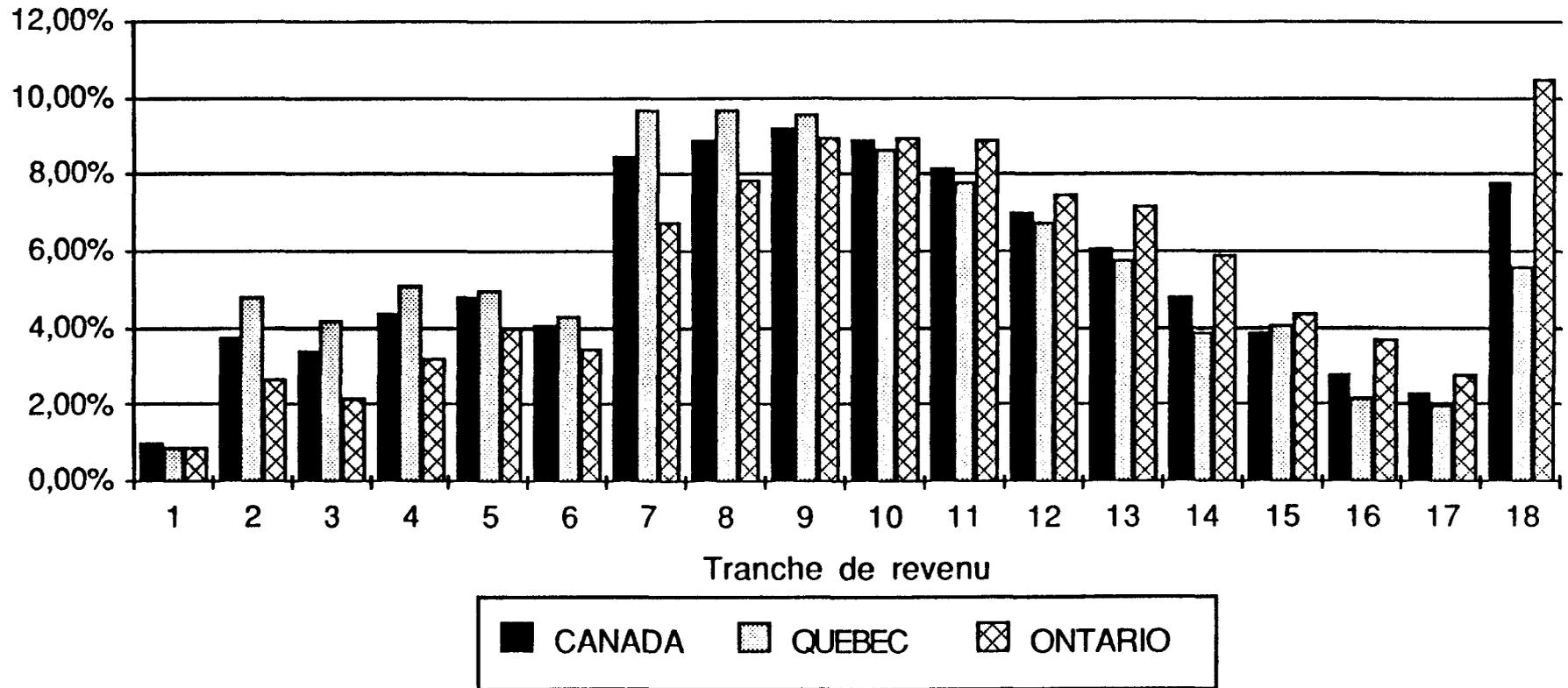
TABLEAU A: REPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU ET LA PROVINCE, 1986

Tranche de revenu	CANADA	QUEBEC	ONTARIO
Moins de 5 000\$	1,00%	0,90%	0,90%
5 000\$ - 9 999\$	3,80%	4,80%	2,70%
10 000\$ - 12 499\$	3,40%	4,20%	2,20%
12 500\$ - 14 999\$	4,40%	5,10%	3,20%
15 000\$ - 17 499\$	4,80%	5,00%	4,00%
17 500\$ - 19 999\$	4,10%	4,30%	3,50%
20 000\$ - 24 999\$	8,50%	9,70%	6,80%
25 000\$ - 29 999\$	8,90%	9,70%	7,90%
30 000\$ - 34 999\$	9,20%	9,60%	9,00%
35 000\$ - 39 999\$	8,90%	8,70%	9,00%
40 000\$ - 44 999\$	8,20%	7,80%	8,90%
45 000\$ - 49 999\$	7,00%	6,80%	7,50%
50 000\$ - 54 999\$	6,10%	5,80%	7,20%
55 000\$ - 59 999\$	4,80%	3,90%	5,90%
60 000\$ - 64 999\$	3,90%	4,10%	4,40%
65 000\$ - 69 999\$	2,80%	2,20%	3,70%
70 000\$ - 74 999\$	2,30%	2,00%	2,80%
75 000\$ et plus	7,80%	5,60%	10,50%
REVENU MOYEN:	40 356 \$	37 282 \$	45 078 \$
REVENU MÉDIAN:	36 042 \$	33 320 \$	40 519 \$
ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN:	329 \$	560 \$	748 \$

SOURCE: Statistique Canada Cat. #13-207 (1986)

Graphique A1:

RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA  
TRANCHE DE REVENU ET LA PROVINCE, 1986.



1- Moins de 5 000\$	7- 20 000\$ - 24 999\$	13- 50 000\$ - 54 999\$
2- 5 000\$ - 9 999\$	8- 25 000\$ - 29 999\$	14- 55 000\$ - 59 999\$
3- 10 000\$ - 12 499\$	9- 30 000\$ - 34 999\$	15- 60 000\$ - 64 999\$
4- 12 500\$ - 14 999\$	10- 35 000\$ - 39 999\$	16- 65 000\$ - 69 999\$
5- 15 000\$ - 17 499\$	11- 40 000\$ - 44 999\$	17- 70 000\$ - 74 999\$
6- 17 500\$ - 19 999\$	12- 45 000\$ - 49 999\$	18- 75 000\$ et plus

TABLEAU B: RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU, LA RÉGION ET LE SEXE DU CHEF, 1986

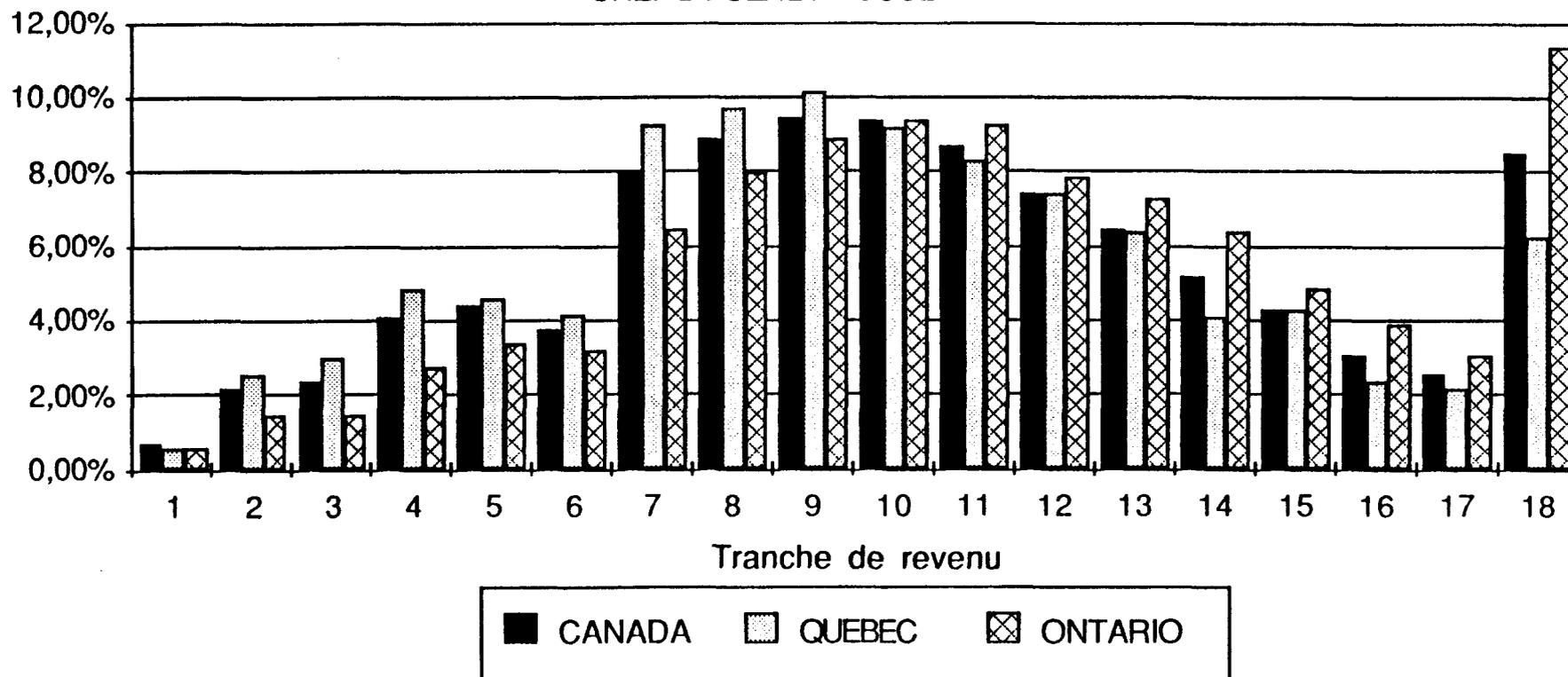
Tranche de revenu	CHEF DE SEXE MASCULIN			CHEF DE SEXE FÉMININ		
	CANADA	QUEBEC	ONTARIO	CANADA	QUEBEC	ONTARIO
Moins de 5 000 \$	0,70%	0,60%	0,60%	3,60%	2,80%	3,00%
5 000\$ - 9 999\$	2,20%	2,60%	1,50%	16,50%	21,10%	13,10%
10 000\$ - 12 499\$	2,40%	3,00%	1,50%	11,20%	12,60%	8,50%
12 500\$ - 14 999\$	4,10%	4,90%	2,80%	7,00%	5,90%	6,10%
15 000\$ - 17 499\$	4,40%	4,60%	3,40%	7,80%	7,30%	8,50%
17 500\$ - 19 999\$	3,80%	4,20%	3,20%	6,00%	4,60%	6,10%
20 000\$ - 24 999\$	8,10%	9,30%	6,50%	11,60%	12,60%	9,60%
25 000\$ - 29 999\$	8,90%	9,70%	8,00%	8,90%	10,00%	6,70%
30 000\$ - 34 999\$	9,50%	10,20%	8,90%	6,80%	5,60%	9,70%
35 000\$ - 39 999\$	9,40%	9,20%	9,40%	4,70%	4,70%	5,40%
40 000\$ - 44 999\$	8,70%	8,30%	9,30%	4,30%	3,70%	5,40%
45 000\$ - 49 999\$	7,40%	7,40%	7,90%	3,30%	2,60%	4,20%
50 000\$ - 54 999\$	6,50%	6,40%	7,30%	3,00%	1,30%	6,20%
55 000\$ - 59 999\$	5,20%	4,10%	6,40%	1,40%	2,00%	1,50%
60 000\$ - 64 999\$	4,30%	4,30%	4,90%	0,90%	2,10%	0,40%
65 000\$ - 69 999\$	3,10%	2,40%	3,90%	0,70%	0,50%	1,60%
70 000\$ - 74 999\$	2,60%	2,20%	3,10%	0,40%	0,20%	0,80%
75 000\$ et plus	8,50%	6,30%	11,40%	1,70%	0,30%	3,00%
REVENU MOYEN:	42 450 \$	39 360 \$	47 129 \$	23 774 \$	22 005 \$	27 738 \$
REVENU MÉDIAN:	38 081 \$	35 405 \$	42 268 \$	19 095 \$	17 644 \$	22 410 \$
ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN:	362 \$	585 \$	829 \$	499 \$	961 \$	1 071 \$

SOURCE: Statistique Canada Cat. #13-207 (1986)

Graphique B1:

RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU, LA RÉGION ET LE SEXE DU CHEF, 1986.

CHEF DE SEXE MASCULIN

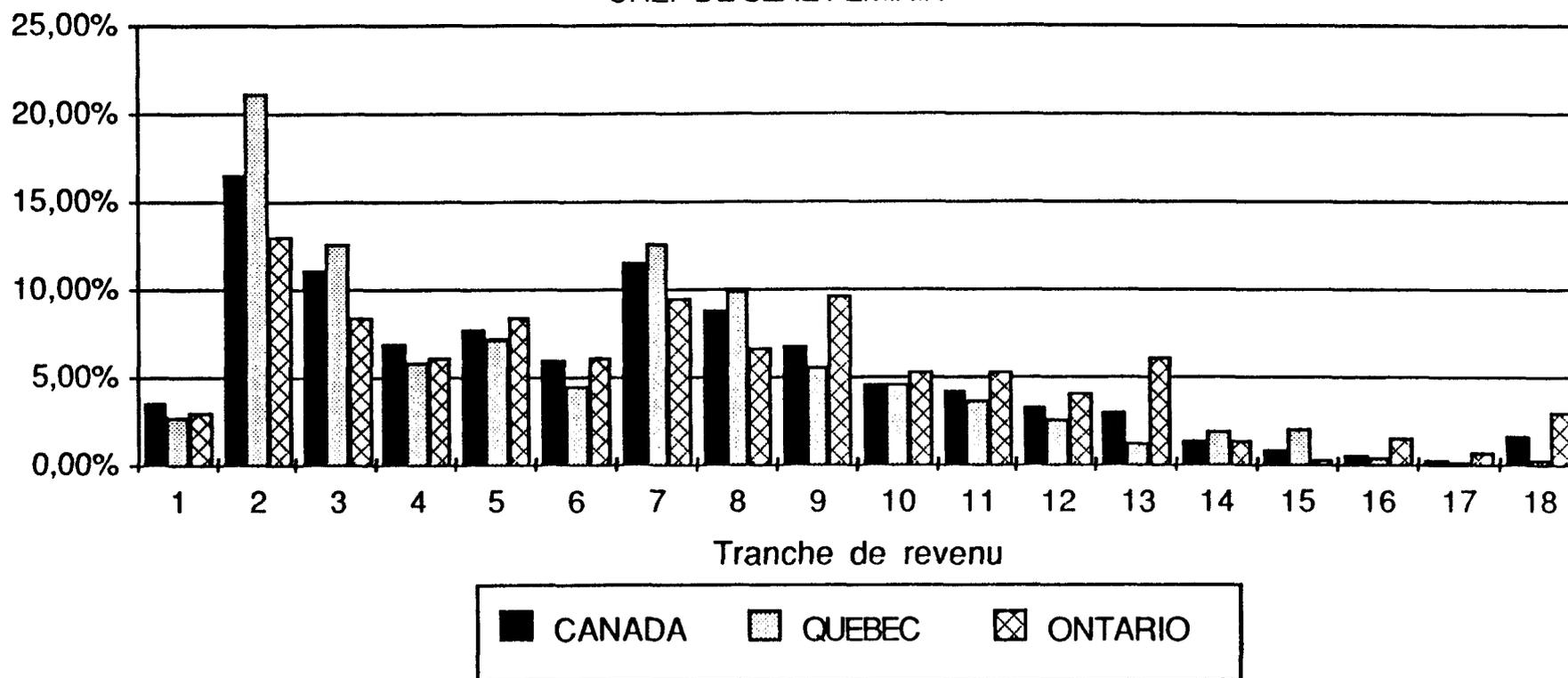


1- Moins de 5 000\$	7- 20 000\$ - 24 999\$	13- 50 000\$ - 54 999\$
2- 5 000\$ - 9 999\$	8- 25 000\$ - 29 999\$	14- 55 000\$ - 59 999\$
3- 10 000\$ - 12 499\$	9- 30 000\$ - 34 999\$	15- 60 000\$ - 64 999\$
4- 12 500\$ - 14 999\$	10- 35 000\$ - 39 999\$	16- 65 000\$ - 69 999\$
5- 15 000\$ - 17 499\$	11- 40 000\$ - 44 999\$	17- 70 000\$ - 74 999\$
6- 17 500\$ - 19 999\$	12- 45 000\$ - 49 999\$	18- 75 000\$ et plus

Graphique B2:

RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU, LA RÉGION ET LE SEXE DU CHEF, 1986.

CHEF DE SEXE FÉMININ



1- Moins de 5 000\$	7- 20 000\$ - 24 999\$	13- 50 000\$ - 54 999\$
2- 5 000\$ - 9 999\$	8- 25 000\$ - 29 999\$	14- 55 000\$ - 59 999\$
3- 10 000\$ - 12 499\$	9- 30 000\$ - 34 999\$	15- 60 000\$ - 64 999\$
4- 12 500\$ - 14 999\$	10- 35 000\$ - 39 999\$	16- 65 000\$ - 69 999\$
5- 15 000\$ - 17 499\$	11- 40 000\$ - 44 999\$	17- 70 000\$ - 74 999\$
6- 17 500\$ - 19 999\$	12- 45 000\$ - 49 999\$	18- 75 000\$ et plus

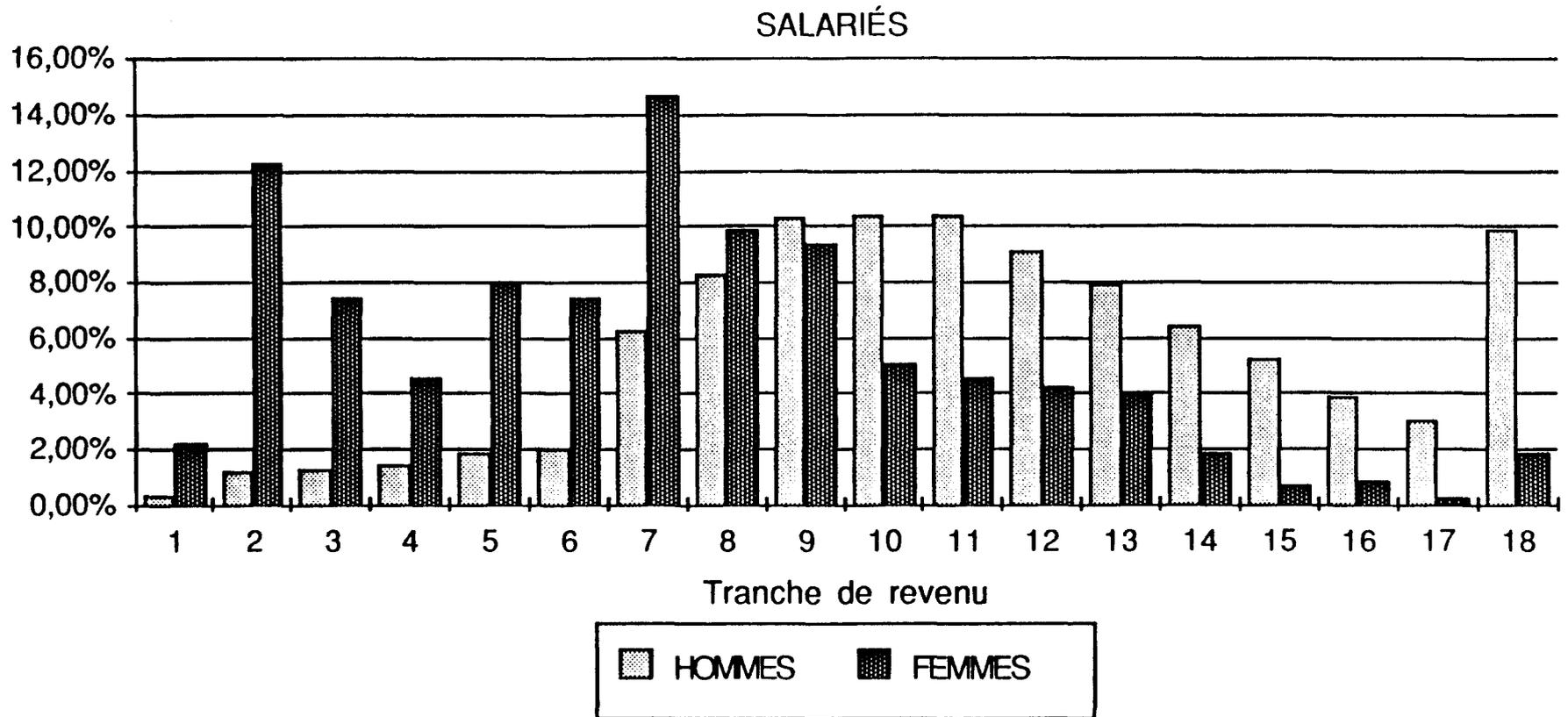
TABLEAU C: RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU,  
LE STATUT D'ACTIVITÉ ET LE SEXE DU CHEF, 1986

Tranche de revenu	SALARIÉS		INACTIFS	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Moins de 5 000\$	0,40%	2,20%	1,10%	5,50%
5 000\$ - 9 999\$	1,20%	12,30%	4,70%	21,90%
10 000\$ - 12 499\$	1,30%	7,50%	5,70%	15,50%
12 500\$ - 14 999\$	1,50%	4,60%	12,40%	9,60%
15 000\$ - 17 499\$	1,90%	8,10%	12,50%	7,50%
17 500\$ - 19 999\$	2,10%	7,50%	9,10%	4,10%
20 000\$ - 24 999\$	6,30%	14,70%	12,60%	7,80%
25 000\$ - 29 999\$	8,30%	9,90%	10,10%	7,50%
30 000\$ - 34 999\$	10,30%	9,40%	8,00%	3,80%
35 000\$ - 39 999\$	10,40%	5,10%	6,70%	4,10%
40 000\$ - 44 999\$	10,40%	4,60%	3,60%	3,70%
45 000\$ - 49 999\$	9,20%	4,30%	2,60%	2,30%
50 000\$ - 54 999\$	8,00%	4,10%	2,50%	1,90%
55 000\$ - 59 999\$	6,50%	1,90%	2,00%	1,00%
60 000\$ - 64 999\$	5,30%	0,70%	1,50%	1,10%
65 000\$ - 69 999\$	3,90%	0,90%	0,90%	0,60%
70 000\$ - 74 999\$	3,10%	0,30%	1,00%	0,60%
75 000\$ et plus	9,90%	1,90%	2,80%	1,50%
REVENU MOYEN:	46 887 \$	26 411 \$	27 640 \$	20 660 \$
REVENU MÉDIAN:	43 023 \$	22 648 \$	21 811 \$	14 353 \$
ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN:	335 \$	675 \$	423 \$	774 \$

SOURCE: Statistique Canada Cat. #13-207 (1986)

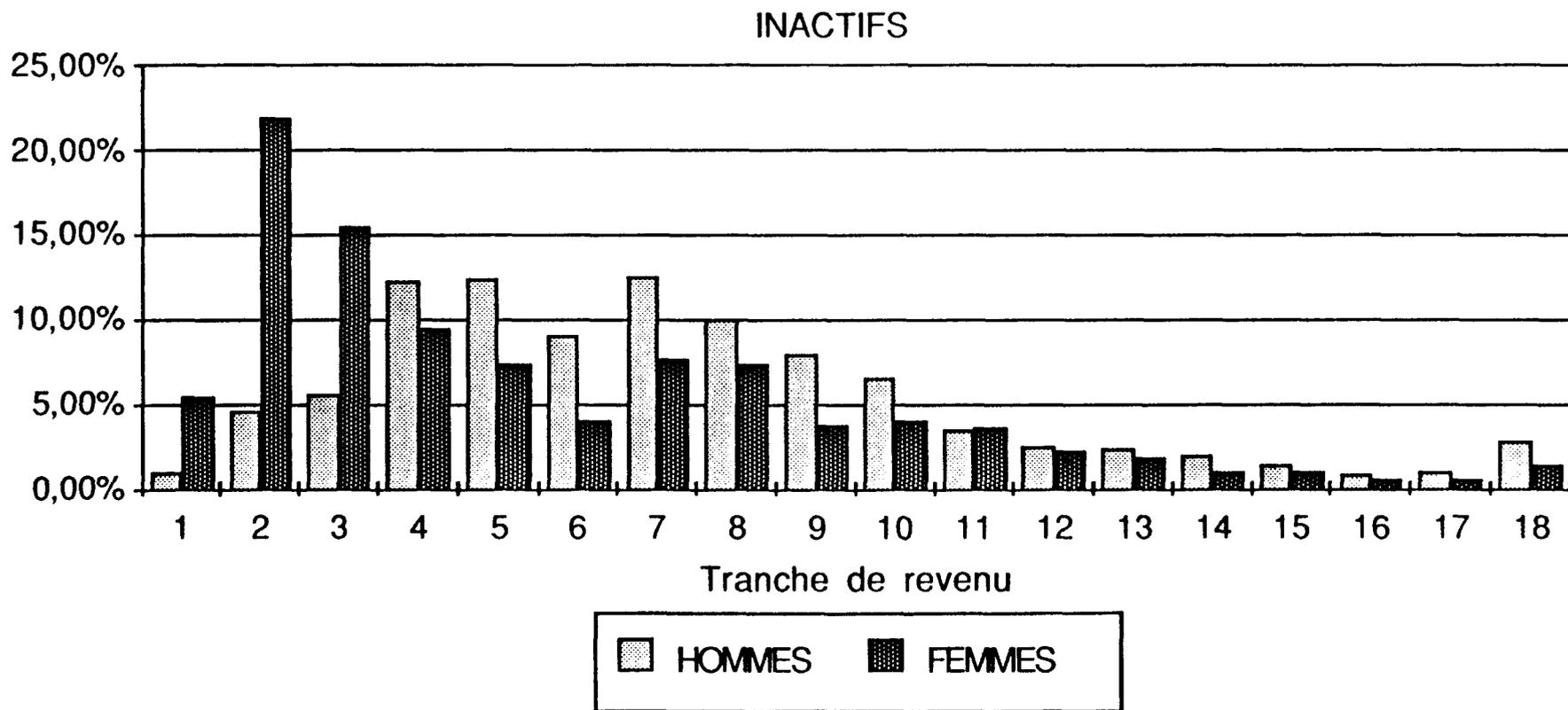
Graphique C1:

RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU, LE STATUT D'ACTIVITÉ ET LE SEXE DU CHEF, 1986



1- Moins de 5 000\$	7- 20 000\$ - 24 999\$	13- 50 000\$ - 54 999\$
2- 5 000\$ - 9 999\$	8- 25 000\$ - 29 999\$	14- 55 000\$ - 59 999\$
3- 10 000\$ - 12 499\$	9- 30 000\$ - 34 999\$	15- 60 000\$ - 64 999\$
4- 12 500\$ - 14 999\$	10- 35 000\$ - 39 999\$	16- 65 000\$ - 69 999\$
5- 15 000\$ - 17 499\$	11- 40 000\$ - 44 999\$	17- 70 000\$ - 74 999\$
6- 17 500\$ - 19 999\$	12- 45 000\$ - 49 999\$	18- 75 000\$ et plus

**Graphique C2: RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU, LE STATUT D'ACTIVITÉ ET LE SEXE DU CHEF, 1986**



1- Moins de 5 000\$	7- 20 000\$ - 24 999\$	13- 50 000\$ - 54 999\$
2- 5 000\$ - 9 999\$	8- 25 000\$ - 29 999\$	14- 55 000\$ - 59 999\$
3- 10 000\$ - 12 499\$	9- 30 000\$ - 34 999\$	15- 60 000\$ - 64 999\$
4- 12 500\$ - 14 999\$	10- 35 000\$ - 39 999\$	16- 65 000\$ - 69 999\$
5- 15 000\$ - 17 499\$	11- 40 000\$ - 44 999\$	17- 70 000\$ - 74 999\$
6- 17 500\$ - 19 999\$	12- 45 000\$ - 49 999\$	18- 75 000\$ et plus

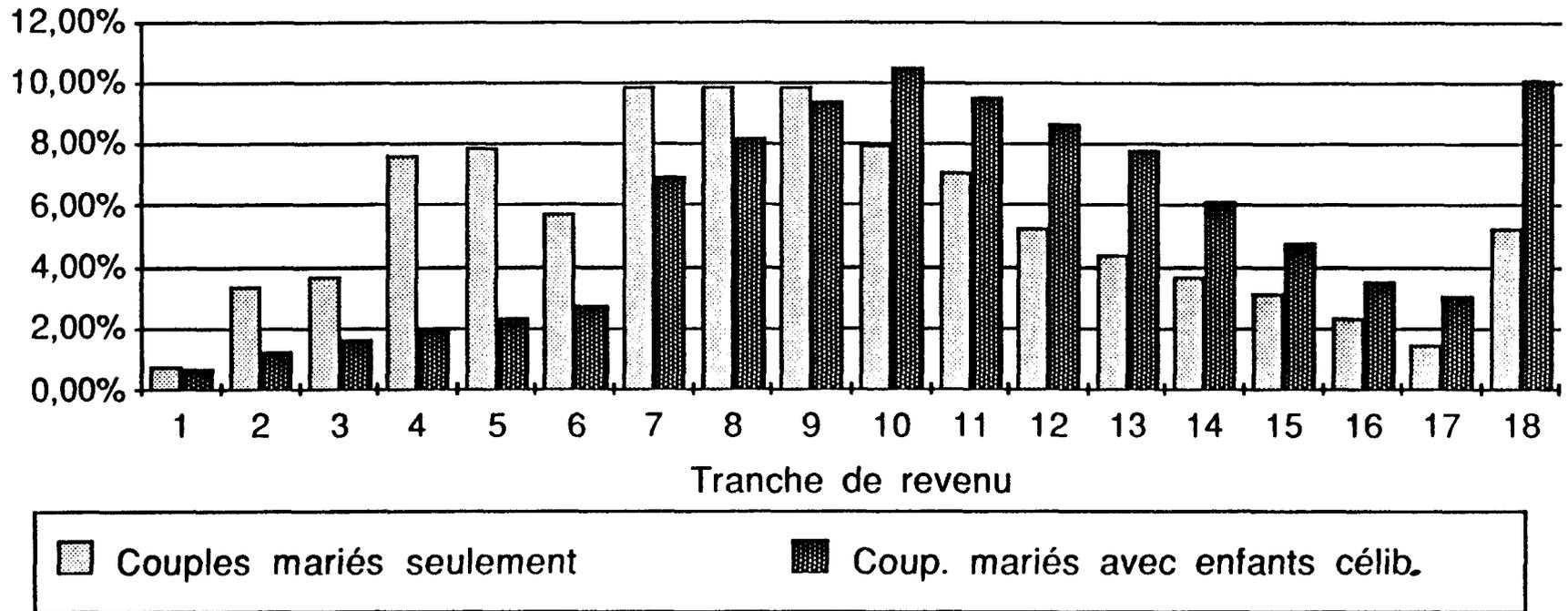
TABLEAU D: RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU  
ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE, CANADA 1986

Tranche de revenu	Couples mariés		Familles monoparentales	
	seulement	+ enfants célib.	chef masculin	chef féminin
Moins de 5 000\$	0,80%	0,70%	1,10%	4,20%
5 000\$ - 9 999\$	3,40%	1,30%	8,50%	19,60%
10 000\$ - 12 499\$	3,70%	1,70%	3,60%	12,40%
12 500\$ - 14 999\$	7,70%	2,10%	3,50%	7,70%
15 000\$ - 17 499\$	7,90%	2,40%	5,80%	7,30%
17 500\$ - 19 999\$	5,80%	2,80%	2,40%	6,00%
20 000\$ - 24 999\$	9,90%	7,00%	10,90%	11,90%
25 000\$ - 29 999\$	9,90%	8,20%	9,80%	8,00%
30 000\$ - 34 999\$	9,90%	9,40%	11,30%	6,70%
35 000\$ - 39 999\$	8,00%	10,50%	6,80%	4,50%
40 000\$ - 44 999\$	7,10%	9,60%	9,80%	4,00%
45 000\$ - 49 999\$	5,30%	8,70%	6,00%	2,00%
50 000\$ - 54 999\$	4,40%	7,80%	6,10%	2,40%
55 000\$ - 59 999\$	3,70%	6,20%	3,90%	1,00%
60 000\$ - 64 999\$	3,20%	4,80%	4,90%	0,40%
65 000\$ - 69 999\$	2,40%	3,60%	2,10%	0,60%
70 000\$ - 74 999\$	1,50%	3,10%	0,30%	0,20%
75 000\$ et plus	5,30%	10,10%	3,30%	0,90%
REVENU MOYEN:	35 483 \$	46 370 \$	33 989 \$	21 269 \$
REVENU MÉDIAN:	30 416 \$	42 047 \$	31 927 \$	17 060 \$
ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN:	452 \$	445 \$	1 427 \$	475 \$

SOURCE: Statistique Canada Cat. #13-207 (1986)

Graphique D1:

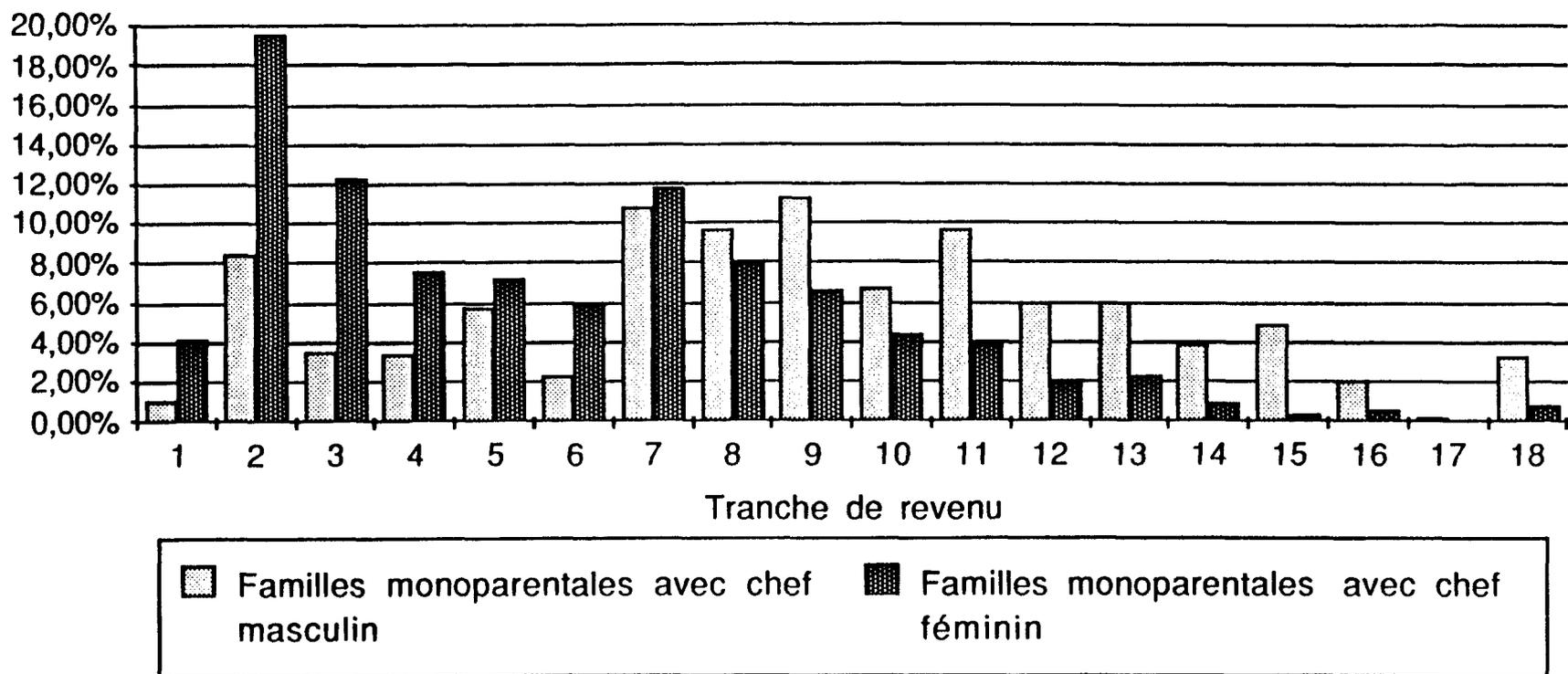
**RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE, CANADA 1986**



GRAPHIQUE D1

1- Moins de 5 000\$	7- 20 000\$ - 24 999\$	13- 50 000\$ - 54 999\$
2- 5 000\$ - 9 999\$	8- 25 000\$ - 29 999\$	14- 55 000\$ - 59 999\$
3- 10 000\$ - 12 499\$	9- 30 000\$ - 34 999\$	15- 60 000\$ - 64 999\$
4- 12 500\$ - 14 999\$	10- 35 000\$ - 39 999\$	16- 65 000\$ - 69 999\$
5- 15 000\$ - 17 499\$	11- 40 000\$ - 44 999\$	17- 70 000\$ - 74 999\$
6- 17 500\$ - 19 999\$	12- 45 000\$ - 49 999\$	18- 75 000\$ et plus

**Graphique D2: RÉPARTITION (%) DES FAMILLES SELON LA TRANCHE DE REVENU ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE, CANADA 1986**



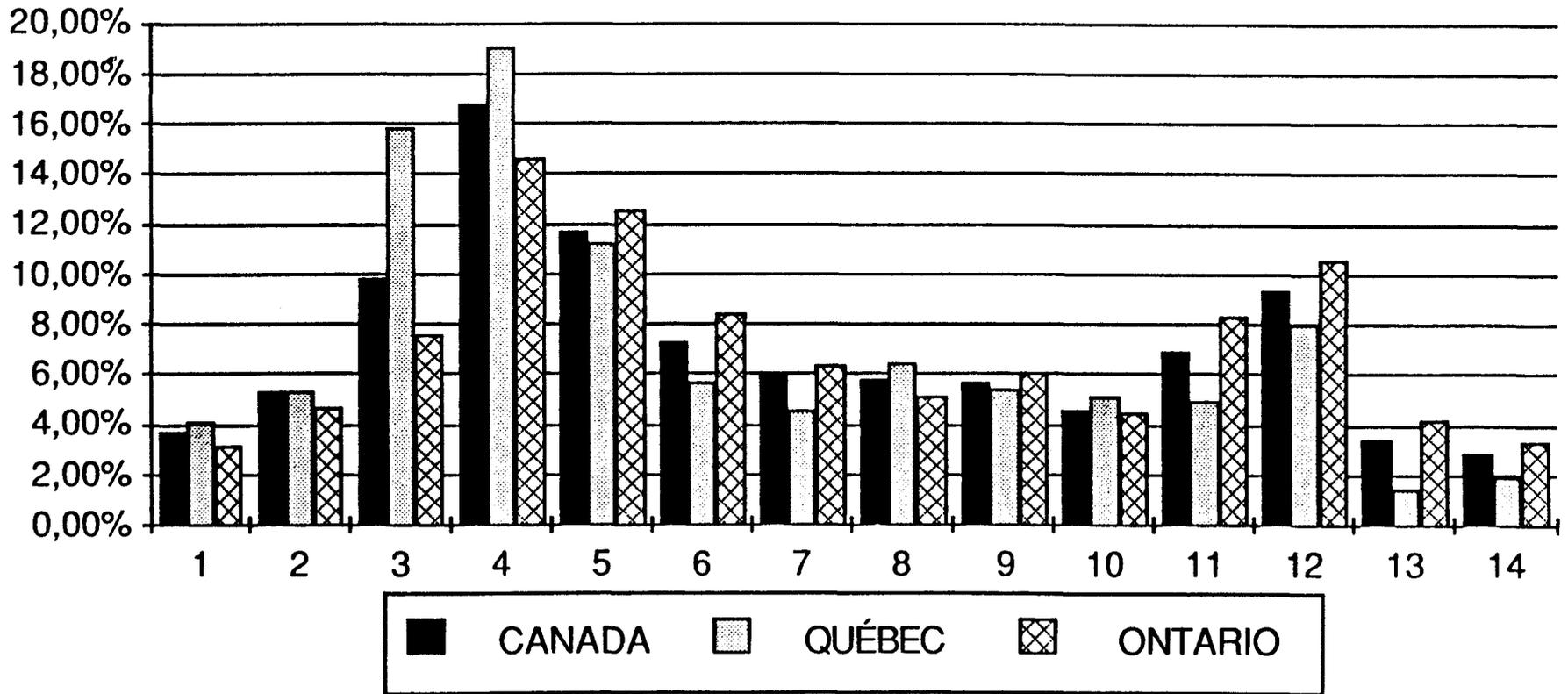
1- Moins de 5 000\$	7- 20 000\$ - 24 999\$	13- 50 000\$ - 54 999\$
2- 5 000\$ - 9 999\$	8- 25 000\$ - 29 999\$	14- 55 000\$ - 59 999\$
3- 10 000\$ - 12 499\$	9- 30 000\$ - 34 999\$	15- 60 000\$ - 64 999\$
4- 12 500\$ - 14 999\$	10- 35 000\$ - 39 999\$	16- 65 000\$ - 69 999\$
5- 15 000\$ - 17 499\$	11- 40 000\$ - 44 999\$	17- 70 000\$ - 74 999\$
6- 17 500\$ - 19 999\$	12- 45 000\$ - 49 999\$	18- 75 000\$ et plus

TABLEAU F: RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SEULES SELON LA TRANCHE REVENU, LA RÉGION  
ET LE SEXE, 1986

Tranche de revenu	HOMMES			FEMMES		
	CANADA	QUÉBEC	ONTARIO	CANADA	QUÉBEC	ONTARIO
Moins de 2 500\$	4,50%	5,70%	3,80%	3,10%	2,80%	2,70%
2 500\$ - 4 999\$	5,60%	5,80%	5,20%	5,30%	5,10%	4,30%
5 000\$ - 7 499\$	9,20%	16,00%	6,60%	10,50%	15,90%	8,30%
7 500\$ - 9 999\$	10,50%	13,80%	7,30%	22,00%	23,30%	20,50%
10 000\$ - 12 499\$	9,80%	8,70%	10,60%	13,50%	13,30%	14,10%
12 500\$ - 14 999\$	7,50%	7,10%	8,60%	7,10%	4,70%	8,40%
15 000\$ - 17 499\$	6,80%	5,80%	7,40%	5,40%	3,70%	5,60%
17 500\$ - 19 999\$	5,10%	5,40%	4,80%	6,30%	7,40%	5,50%
20 000\$ - 22 499\$	5,30%	5,70%	5,20%	6,10%	5,30%	6,70%
22 500\$ - 24 999\$	5,50%	6,10%	5,40%	3,90%	4,40%	3,80%
25 000\$ - 29 999\$	8,10%	6,10%	8,90%	6,10%	4,20%	8,10%
30 000\$ - 39 999\$	12,40%	9,40%	14,10%	7,00%	7,10%	7,90%
40 000\$ - 49 999\$	5,00%	1,80%	6,20%	2,20%	1,40%	2,60%
50 000\$ et plus	4,70%	2,60%	5,90%	1,40%	1,60%	1,40%
REVENU MOYEN:	20 072 \$	16 387 \$	21 968 \$	15 475 \$	14 528 \$	16 498 \$
REVENU MÉDIAN:	16 054 \$	12 488 \$	17 804 \$	11 680 \$	10 572 \$	12 522 \$
ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN:	381 \$	891 \$	684 \$	273 \$	577 \$	507 \$

SOURCE: Statistique Canada cat. #13-207 (1986)

**Graphique E1: REPARTITION (%) DES PERSONNES SEULES SELON LA TRANCHE DE REVENU ET LA PROVINCE; 1986**



1- Moins de 2 500\$	8- 17 500\$ - 19 999\$
2- 2 500\$ - 4 999\$	9- 20 000\$ - 22 499\$
3- 5 000\$ - 7 499\$	10- 22 500\$ - 24 999\$
4- 7 500\$ - 9 999\$	11- 25 000\$ - 29 999\$
5- 10 000\$ - 12 499\$	12- 30 000\$ - 39 999\$
6- 12 500\$ - 14 999\$	13- 40 000\$ - 49 999\$
7- 15 000\$ - 17 499\$	14- 50 000\$ et plus

TABLEAU E: RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SEULES SELON LA TRANCHE DE REVENU ET LA PROVINCE, 1986

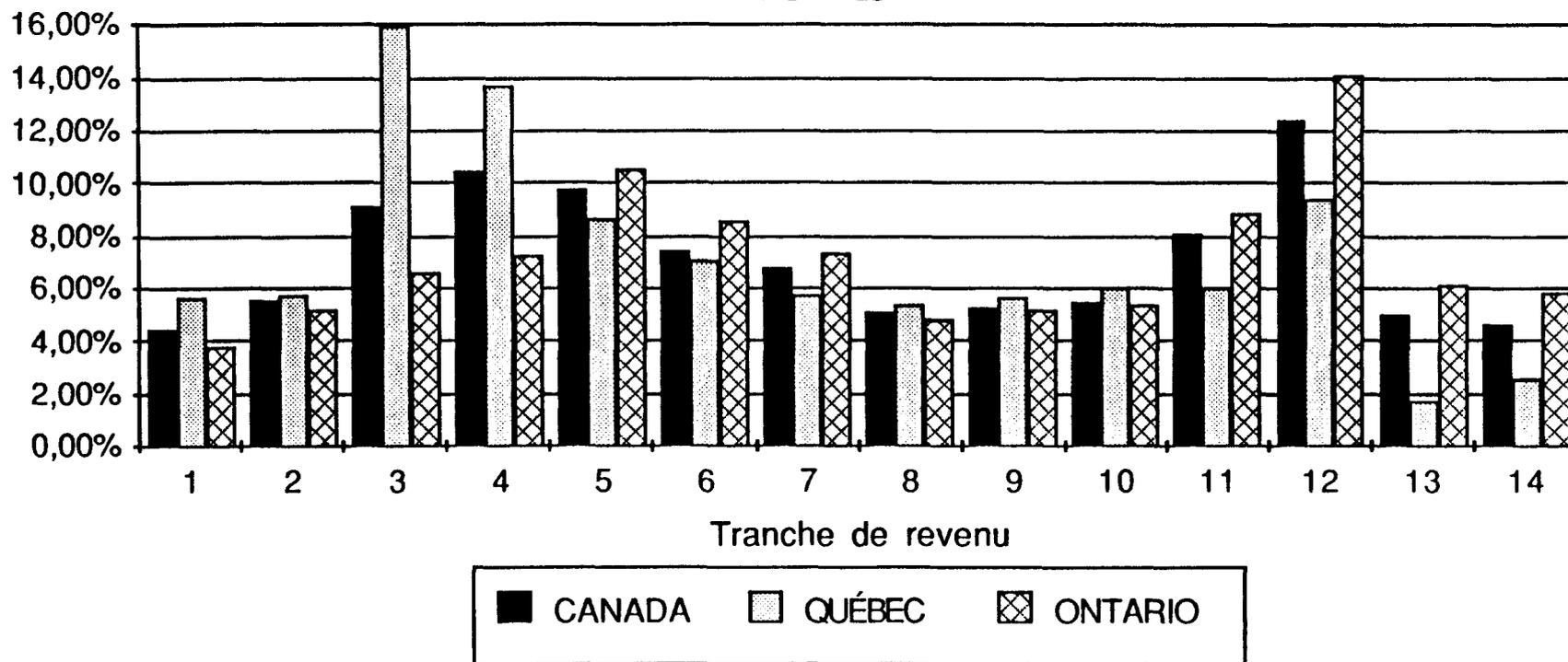
Tranche de revenu	CANADA	QUÉBEC	ONTARIO
Moins de 2 500\$	3,80%	4,10%	3,20%
2 500\$ - 4 999\$	5,40%	5,40%	4,70%
5 000\$ - 7 499\$	9,90%	15,90%	7,60%
7 500\$ - 9 999\$	16,80%	19,10%	14,70%
10 000\$ - 12 499\$	11,80%	11,30%	12,60%
12 500\$ - 14 999\$	7,30%	5,70%	8,50%
15 000\$ - 17 499\$	6,00%	4,60%	6,40%
17 500\$ - 19 999\$	5,80%	6,50%	5,20%
20 000\$ - 22 499\$	5,70%	5,50%	6,10%
22 500\$ - 24 999\$	4,60%	5,20%	4,50%
25 000\$ - 29 999\$	7,00%	5,00%	8,40%
30 000\$ - 39 999\$	9,40%	8,10%	10,60%
40 000\$ - 49 999\$	3,50%	1,50%	4,20%
50 000\$ et plus	2,90%	2,00%	3,40%
REVENU MOYEN:	17 550 \$	15 345 \$	18 894 \$
REVENU MÉDIAN:	13 277 \$	11 221 \$	14 651 \$
ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN:	243 \$	533 \$	424 \$

SOURCE: Statistique Canada cat: #13-207 (1986)

Graphique F1:

RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SEULES SELON LA  
TRANCHE DE REVENU, LA RÉGION ET LE SEXE, 1986

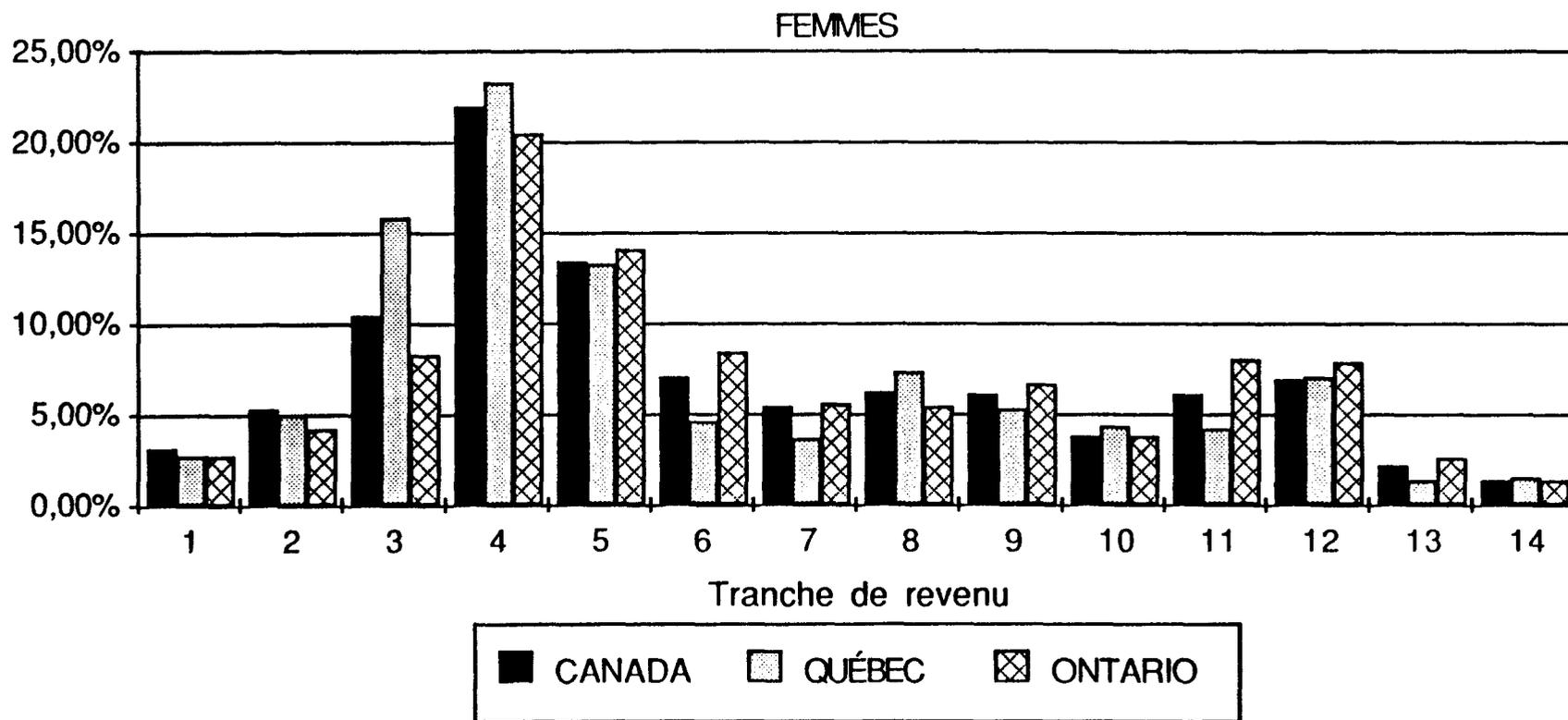
HOMMES



1- Moins de 2 500\$	8- 17 500\$ - 19 999\$
2- 2 500\$ - 4 999\$	9- 20 000\$ - 22 499\$
3- 5 000\$ - 7 499\$	10- 22 500\$ - 24 999\$
4- 7 500\$ - 9 999\$	11- 25 000\$ - 29 999\$
5- 10 000\$ - 12 499\$	12- 30 000\$ - 39 999\$
6- 12 500\$ - 14 999\$	13- 40 000\$ - 49 999\$
7- 15 000\$ - 17 499\$	14- 50 000\$ et plus

Graphique F2:

RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SEULES SELON LA  
TRANCHE DE REVENU, LA RÉGION ET LE SEXE, 1986



1- Moins de 2 500\$	8- 17 500\$ - 19 999\$
2- 2 500\$ - 4 999\$	9- 20 000\$ - 22 499\$
3- 5 000\$ - 7 499\$	10- 22 500\$ - 24 999\$
4- 7 500\$ - 9 999\$	11- 25 000\$ - 29 999\$
5- 10 000\$ - 12 499\$	12- 30 000\$ - 39 999\$
6- 12 500\$ - 14 999\$	13- 40 000\$ - 49 999\$
7- 15 000\$ - 17 499\$	14- 50 000\$ et plus

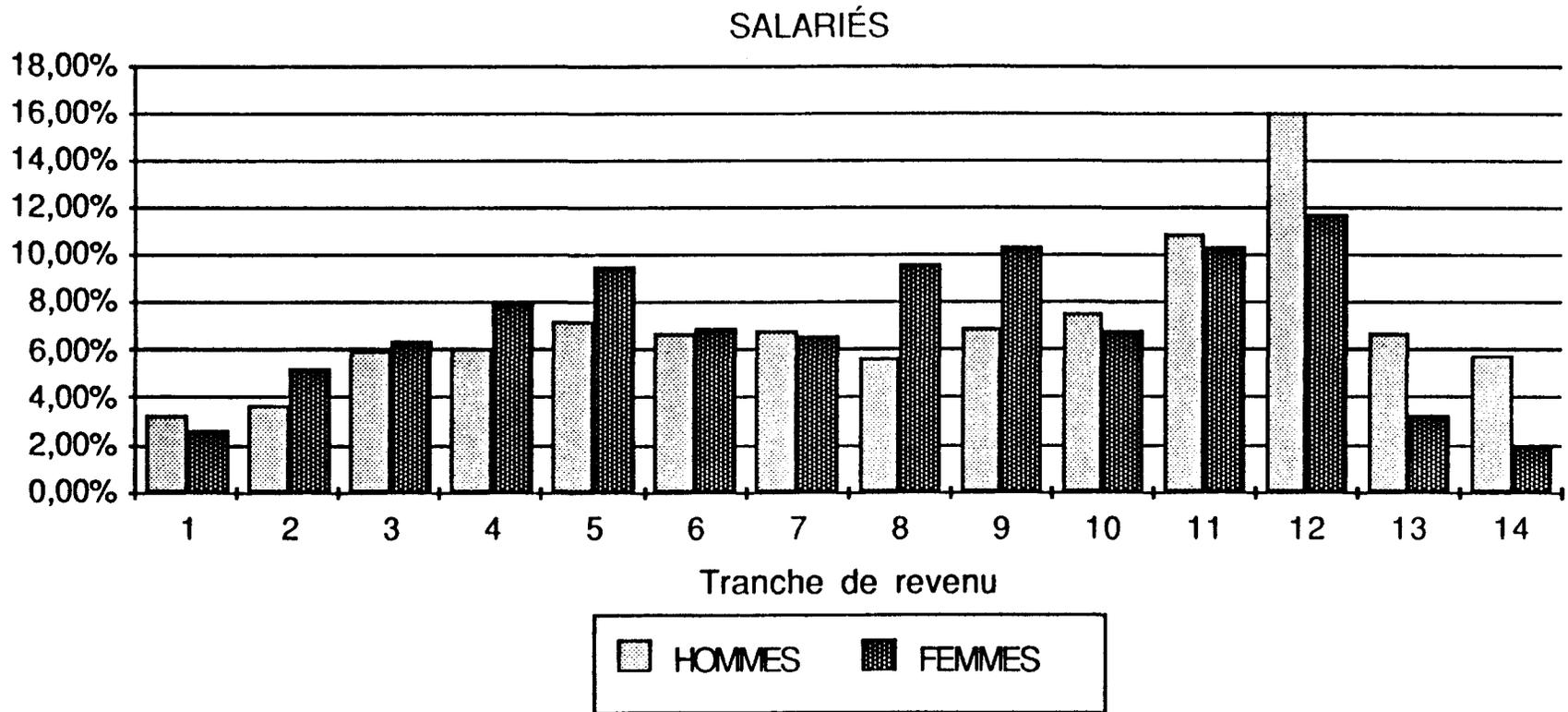
TABLEAU G:

RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SEULES SELON LA  
TRANCHE DE REVENU, LE STATUT D'ACTIVITÉ ET LE SEXE  
CANADA 1986

Tranche de revenu	SALARIÉS		INACTIFS	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Moins de 2 500\$	3,30%	2,70%	7,50%	3,20%
2 500\$ - 4 999\$	3,70%	5,30%	10,30%	5,20%
5 000\$ - 7 499\$	6,00%	6,40%	17,00%	14,50%
7 500\$ - 9 999\$	6,10%	8,00%	20,40%	35,50%
10 000\$ - 12 499\$	7,30%	9,60%	16,10%	17,00%
12 500\$ - 14 999\$	6,70%	7,00%	9,10%	6,90%
15 000\$ - 17 499\$	6,90%	6,60%	5,30%	3,90%
17 500\$ - 19 999\$	5,70%	9,70%	4,50%	3,20%
20 000\$ - 22 499\$	7,00%	10,40%	1,80%	2,30%
22 500\$ - 24 999\$	7,60%	6,90%	1,30%	1,20%
25 000\$ - 29 999\$	10,90%	10,40%	2,00%	2,40%
30 000\$ - 39 999\$	16,10%	11,80%	2,70%	2,70%
40 000\$ - 49 999\$	6,70%	3,30%	1,30%	1,20%
50 000\$ et plus	5,80%	2,00%	0,90%	0,80%
REVENU MOYEN:	23 459 \$	19 533 \$	11 243 \$	11 736 \$
REVENU MÉDIAN:	21 496 \$	18 663 \$	9 367 \$	9 412 \$
ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN:	473 \$	432 \$	408 \$	272 \$

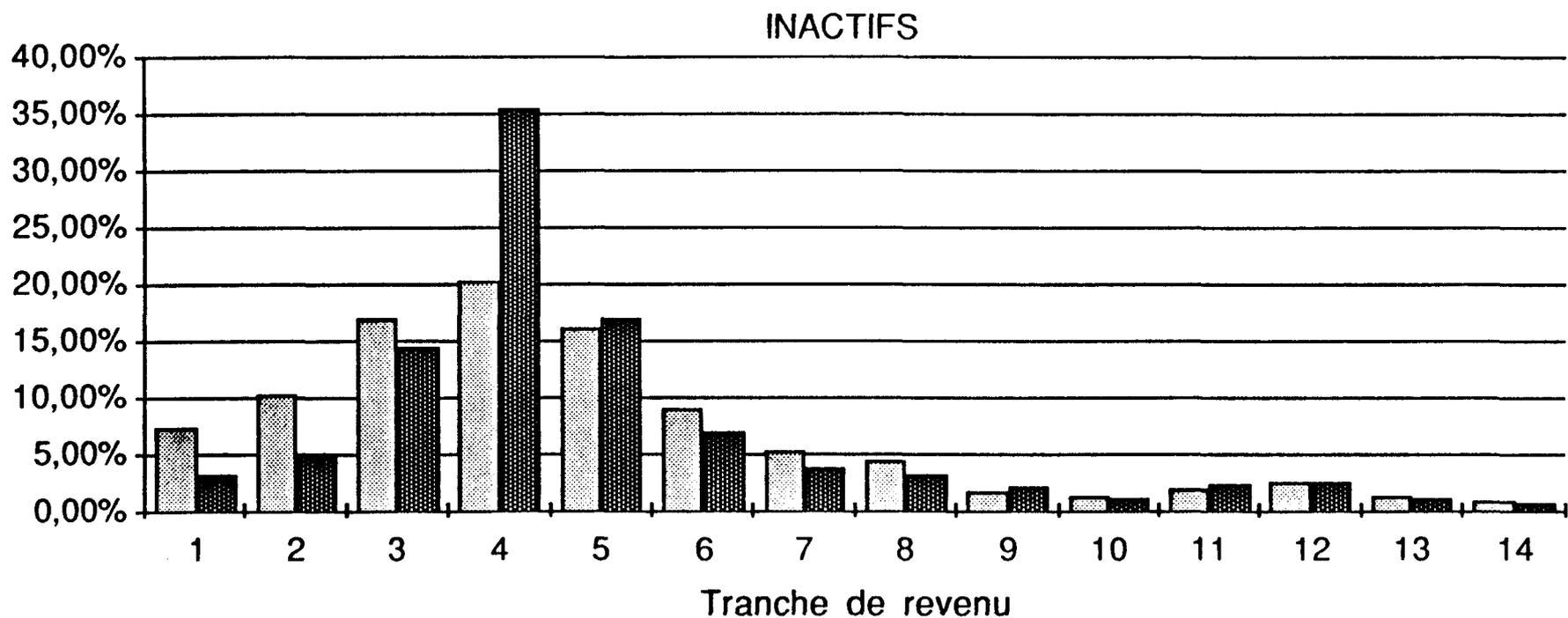
SOURCE: Statistique Canada cat. #13-207 (1986)

**Graphique G1: RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SEULES SELON LA TRANCHE DE REVENU, LE STATUT D'ACTIVITÉ ET LE SEXE, 1986**



1- Moins de 2 500\$	8- 17 500\$ - 19 999\$
2- 2 500\$ - 4 999\$	9- 20 000\$ - 22 499\$
3- 5 000\$ - 7 499\$	10- 22 500\$ - 24 999\$
4- 7 500\$ - 9 999\$	11- 25 000\$ - 29 999\$
5- 10 000\$ - 12 499\$	12- 30 000\$ - 39 999\$
6- 12 500\$ - 14 999\$	13- 40 000\$ - 49 999\$
7- 15 000\$ - 17 499\$	14- 50 000\$ et plus

**Graphique G2: RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SEULES SELON LA TRANCHE DE REVENU, LE STATUT D'ACTIVITÉ ET LE SEXE, 1986**



<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>
---------------	---------------

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| 1- Moins de 2 500\$    | 8- 17 500\$ - 19 999\$  |
| 2- 2 500\$ - 4 999\$   | 9- 20 000\$ - 22 499\$  |
| 3- 5 000\$ - 7 499\$   | 10- 22 500\$ - 24 999\$ |
| 4- 7 500\$ - 9 999\$   | 11- 25 000\$ - 29 999\$ |
| 5- 10 000\$ - 12 499\$ | 12- 30 000\$ - 39 999\$ |
| 6- 12 500\$ - 14 999\$ | 13- 40 000\$ - 49 999\$ |
| 7- 15 000\$ - 17 499\$ | 14- 50 000\$ et plus    |

**TABLEAU H: PROPORTION DE FAMILLES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES FAMILLES  
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, 1986.**  
(Estimation fondées sur les seuils de faible revenu (base 1978))

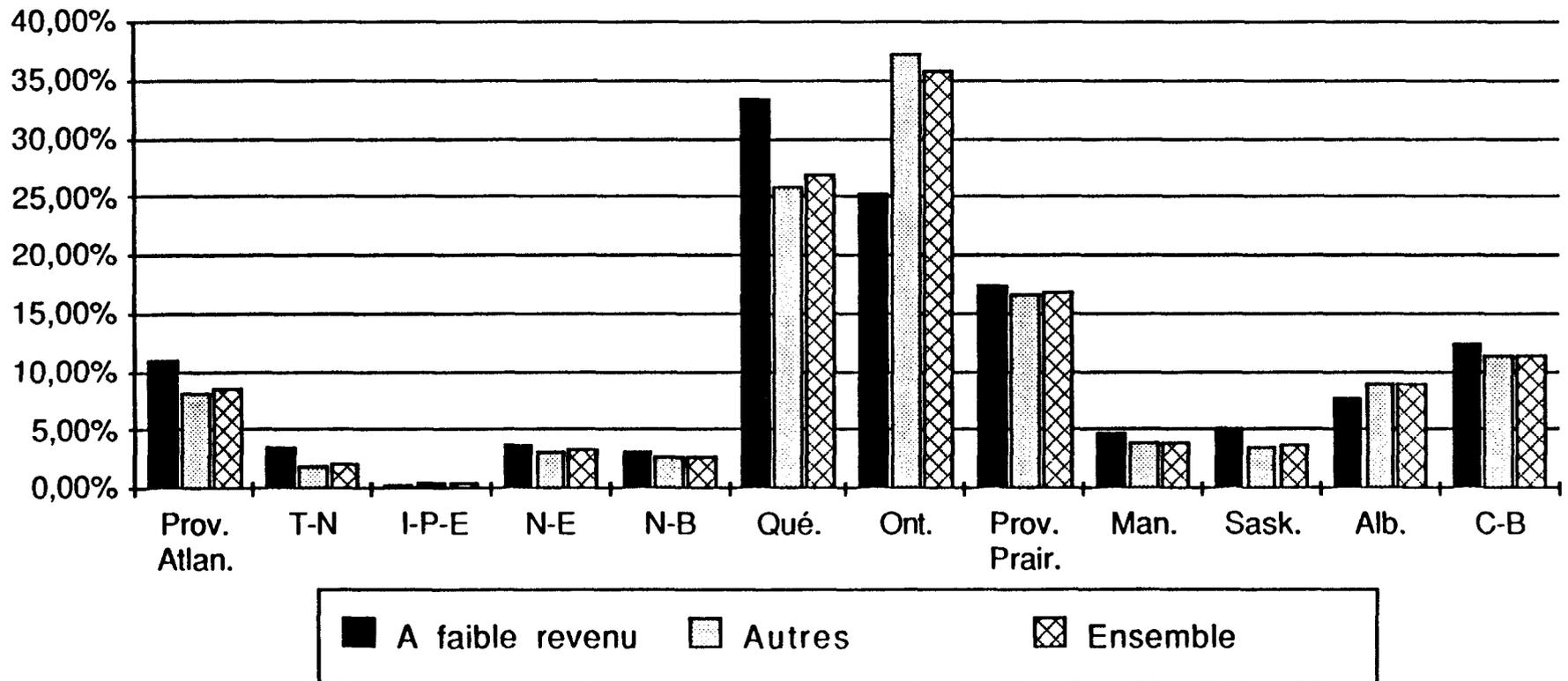
**SEUILS DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1978)**

	FAMILLES				FAMILLES		
	A faible revenu	Autres	Ensemble		A faible revenu	Autres	Ensemble
Nombre estimatif '000	851	6,044	6,896		851	6,044	6,896
<b>Selon la province de résidence</b>				<b>Selon le statut d'activité du chef</b>			
Province de l'Atlantique	11,10%	8,30%	8,70%	Actifs	55,70%	79,50%	76,50%
Terre-Neuve	3,60%	1,90%	2,10%	Saliariés	43,40%	71,20%	67,80%
Île-du-Prince-Edouard	0,40%	0,50%	0,50%	Employeurs ou travail. à leur compte	12,30%	8,20%	8,70%
Nouvelle-Ecosse	3,90%	3,20%	3,30%	Inactifs	44,30%	20,50%	23,50%
Nouveau-Brunswick	3,20%	2,70%	2,80%	<b>Selon le nb. d'enfants - de 6 ans</b>			
Québec	33,50%	26,10%	27,00%	Aucun	64,50%	79,00%	77,20%
Ontario	25,40%	37,40%	35,90%	Un enfant	23,40%	13,90%	15,00%
Provinces des Prairies	17,80%	16,70%	16,90%	Deux enfants	9,70%	6,40%	6,80%
Manitoba	4,80%	4,00%	4,10%	Trois enfants ou plus	2,40%	0,80%	1,00%
Saskatchewan	5,00%	3,60%	3,80%	<b>Selon le nb. d'enfants - de 18 ans</b>			
Alberta	7,80%	9,10%	9,00%	Aucun	32,00%	50,80%	48,50%
Colombie-Britannique	12,40%	11,40%	11,50%	Un enfant	27,20%	20,00%	20,90%
<b>Selon le sexe et l'âge du chef</b>				Deux enfants	24,50%	20,70%	21,20%
Hommes	64,90%	92,20%	88,80%	Trois enfants ou plus	16,30%	8,50%	9,40%
Moins de 65 ans	56,10%	79,10%	76,30%	<b>Selon les caractéris. de la famille</b>			
65 ans et plus	8,80%	13,10%	12,50%	Couples mariés seulement	20,60%	32,70%	31,20%
Femmes	35,10%	7,80%	11,20%	Couples mariés + enfants célibataires	39,40%	52,30%	50,70%
Moins de 65 ans	33,10%	6,40%	9,70%	C. mar. + enfants et/ou d'autres parents	1,90%	4,00%	3,70%
65 ans et plus	2,00%	1,40%	1,50%	Familles monoparentales-chef masculin	2,20%	1,60%	1,70%
<b>Selon l'état matrimonial du chef</b>				Familles monoparentales-chef féminin	32,00%	5,70%	9,00%
Célibataires	10,40%	2,30%	3,30%	Ensemble des autres familles	3,90%	3,60%	3,70%
Mariés	63,80%	89,50%	86,40%				
Autres	25,80%	8,20%	10,40%				

SOURCE: Statistique Canada Cat. #13-207 (1986)

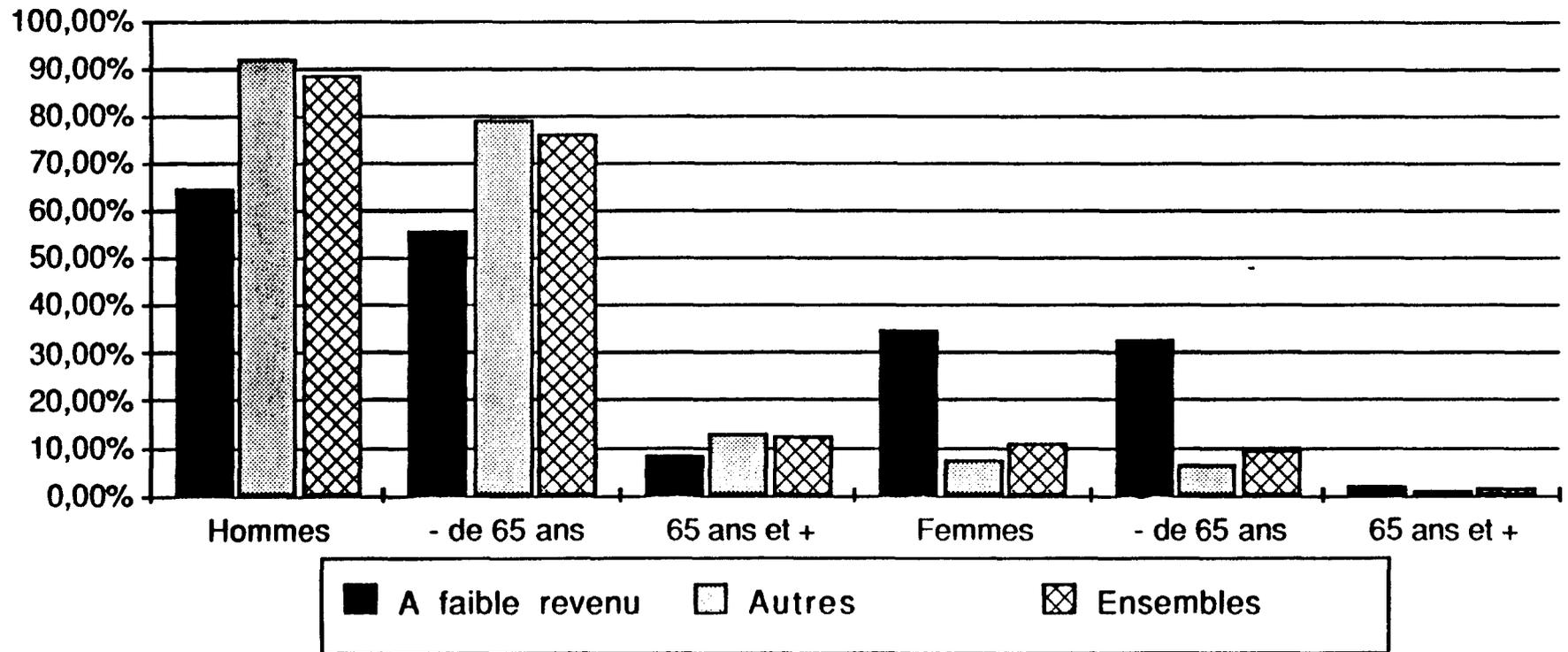
Graphique H1:

PROPORTION (%) DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES FAMILLES SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE, 1986

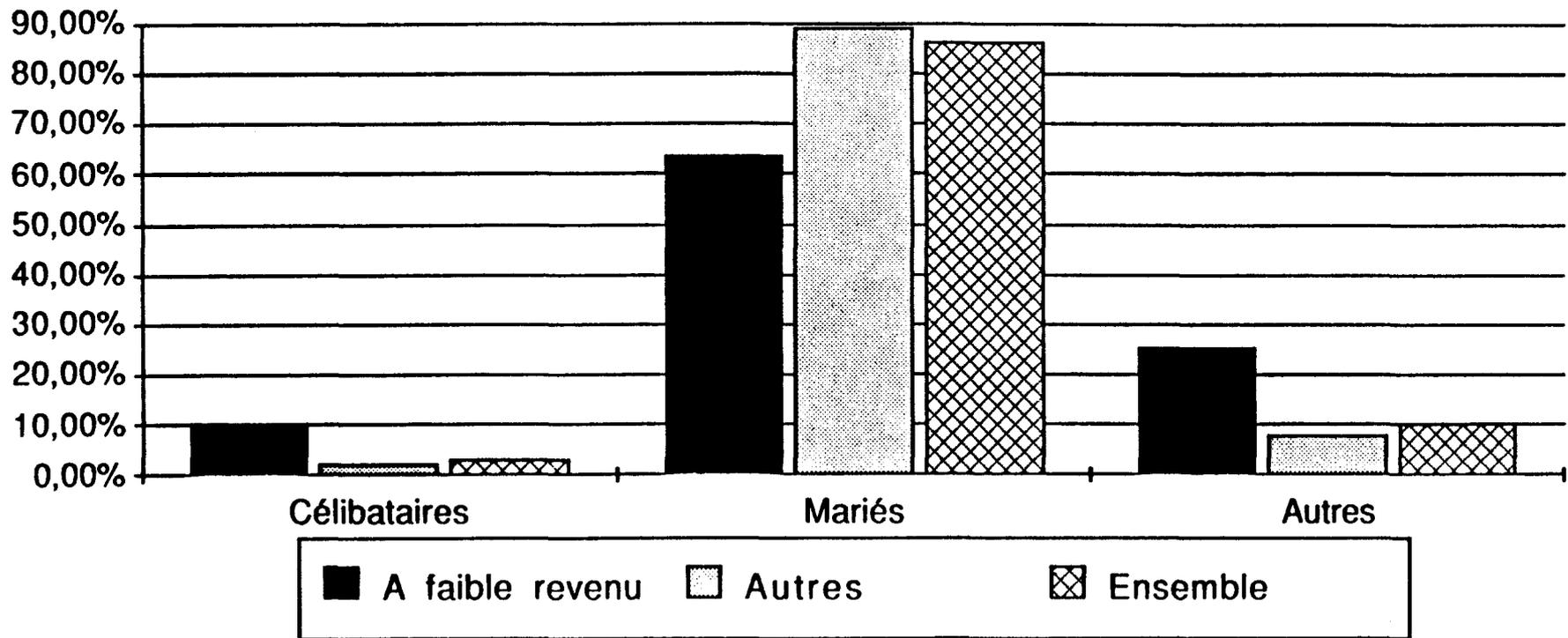


Graphique H2:

PROPORTION (%) DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES FAMILLES SELON L'AGE ET LE SEXE DU CHEF, 1986

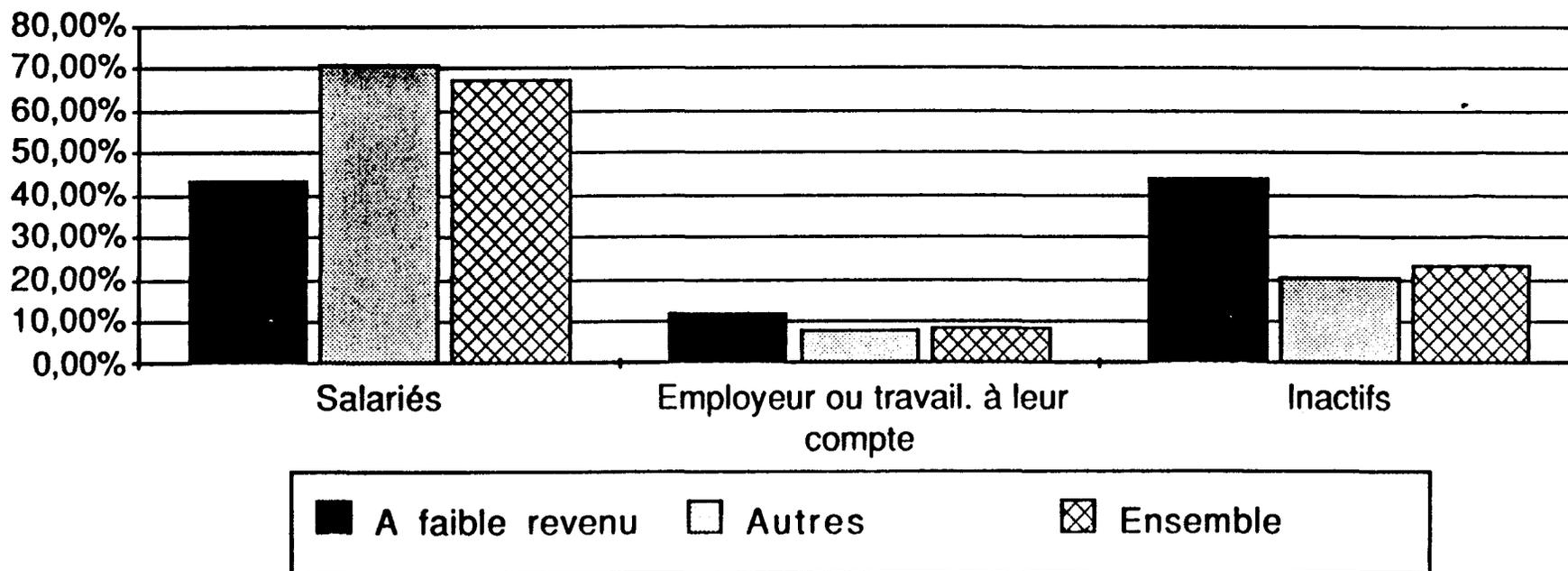


**Graphique H3: PROPORTION (%) DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES FAMILLES SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL DU CHEF, 1986**



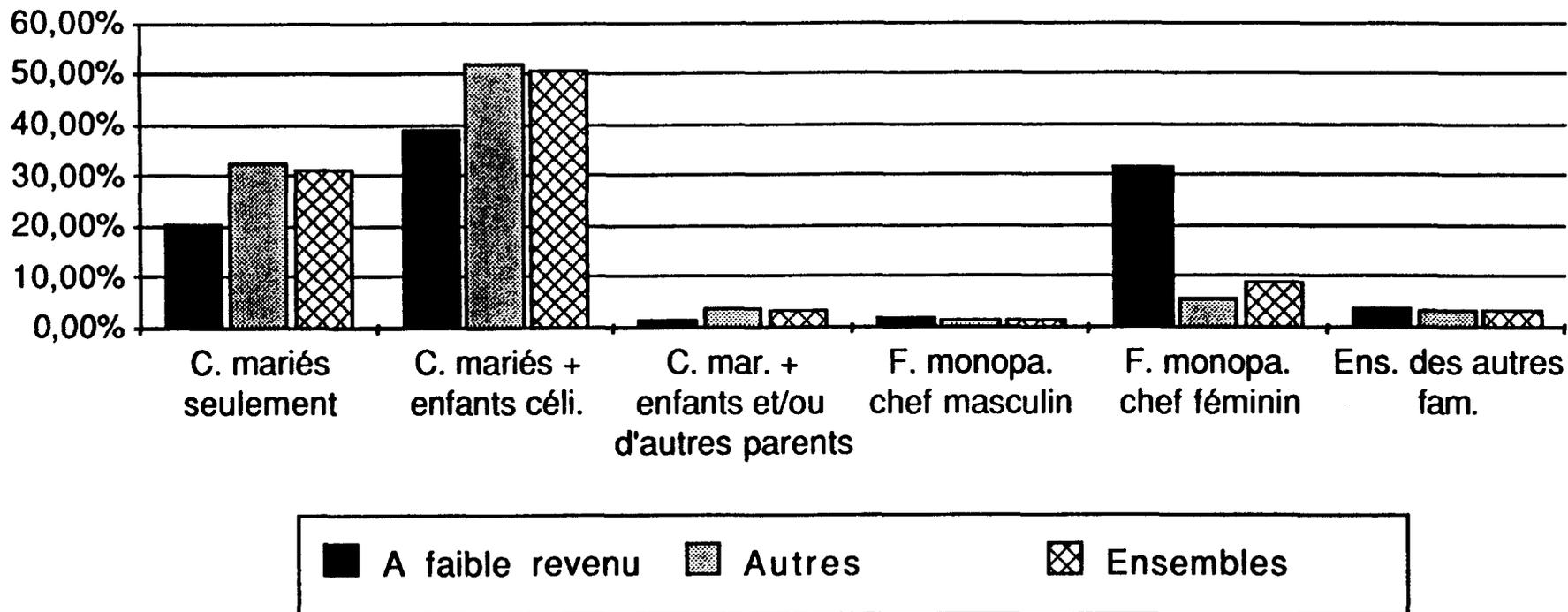
Graphique H4:

**PROPORTION (%) DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET DES  
AUTRES FAMILLES SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DU CHEF, 1986**



Graphique H5:

**PROPORTION (%) DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES FAMILLES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE, 1986**



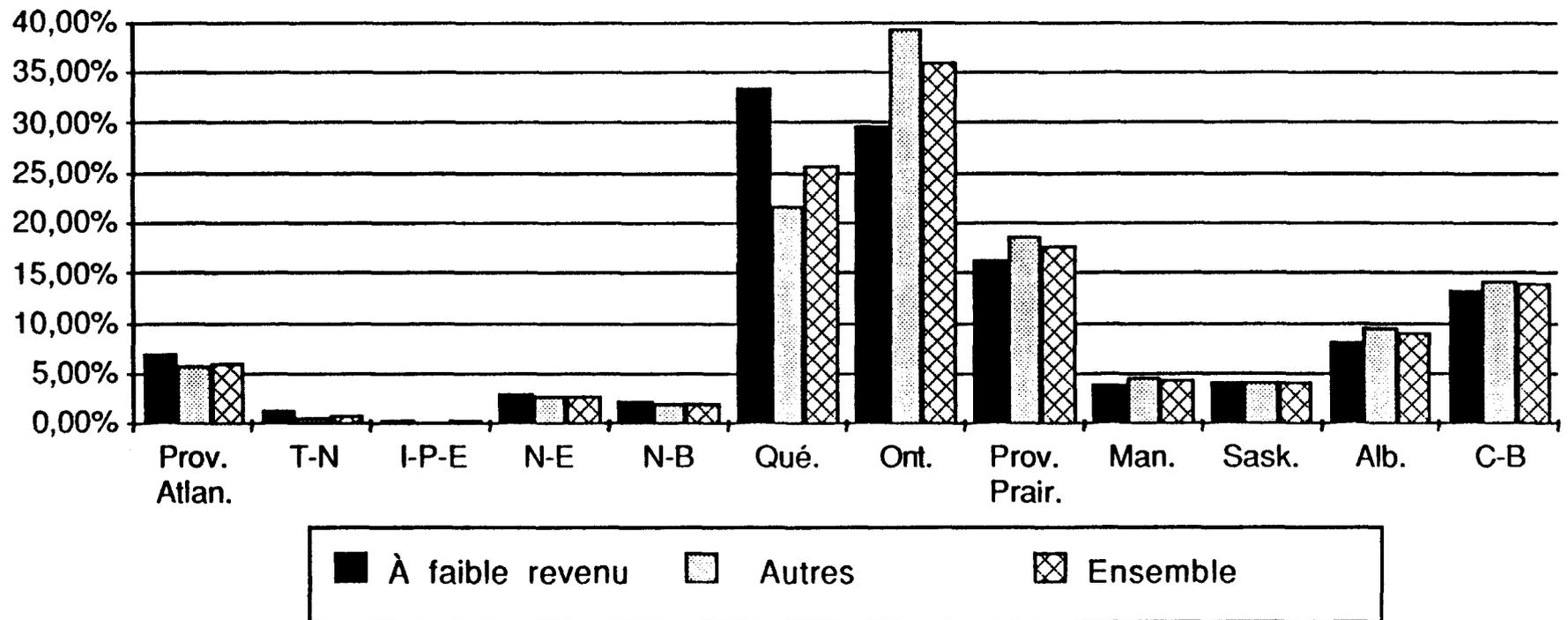
**TABEAU I: PROPORTION DES PERSONNES SEULES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES PERSONNES SEULES  
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, 1986.**  
(Estimation fondées sur les seuils de faible revenu (base 1978))

Nombre estimatif '000	SEUILS DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1978)				PERSONNES SEULES		
	A faible revenu	Autres	Ensemble		A faible revenu	Autres	Ensemble
	982	1,877	2,859		982	1,877	2,859
<b>Selon la province de résidence</b>				<b>Selon l'âge du chef</b>			
Province de l'Atlantique	7,00%	5,80%	6,20%	24 ans et moins	22,30%	12,80%	16,00%
Terre-Neuve	1,30%	0,70%	0,90%	25-34 ans	16,00%	28,90%	24,50%
Île-du-Prince-Édouard	0,50%	0,30%	0,40%	35-44 ans	7,60%	13,90%	11,70%
Nouvelle-Écosse	3,00%	2,80%	2,90%	45-54 ans	6,50%	9,40%	8,40%
Nouveau-Brunswick	2,30%	2,00%	2,10%	55-59 ans	5,70%	5,10%	5,30%
Québec	33,50%	21,80%	25,80%	60-64 ans	7,80%	6,00%	6,60%
Ontario	29,80%	39,40%	36,10%	65-69 ans	7,70%	6,90%	7,20%
Provinces des Prairies	16,30%	18,70%	17,80%	70 ans et plus	26,50%	17,00%	20,20%
Manitoba	3,90%	4,70%	4,50%	<b>Selon le statut d'activité du chef</b>			
Saskatchewan	4,10%	4,30%	4,20%	Actifs	38,90%	71,00%	60,00%
Alberta	8,30%	9,60%	9,20%	Salarés	34,70%	66,60%	55,60%
Colombie-Britannique	13,40%	14,30%	14,00%	Employeurs ou travail. à leur comp	4,20%	4,40%	4,30%
<b>Selon le sexe et l'âge du chef</b>				Inactifs	61,10%	29,00%	40,00%
Hommes	38,40%	46,60%	45,10%	<b>Selon la principale source de revenu</b>			
Moins de 65 ans	32,40%	41,90%	38,60%	Sans revenu	3,20%	0,00%	1,10%
65 ans et plus	6,00%	6,70%	6,50%	Revenu gagné	33,30%	69,30%	56,90%
Femmes	61,60%	51,40%	54,90%	Salaires et traitements	30,70%	65,90%	53,80%
Moins de 65 ans	33,50%	34,20%	34,00%	Revenu net d'un emploi autonome	2,60%	3,40%	3,10%
65 ans et plus	28,10%	17,20%	20,90%	Transferts	58,10%	18,30%	31,90%
<b>Selon l'état matrimonial du chef</b>				Revenu de placements	2,10%	7,00%	5,30%
Célibataires	51,20%	56,00%	54,30%	Pensions	1,00%	4,10%	3,00%
Mariés	2,90%	2,90%	2,90%	Revenus divers	2,40%	1,30%	1,70%
Autres	46,00%	41,10%	42,80%				

SOURCE: Statistique Canada Cat. #13-207 (1986)

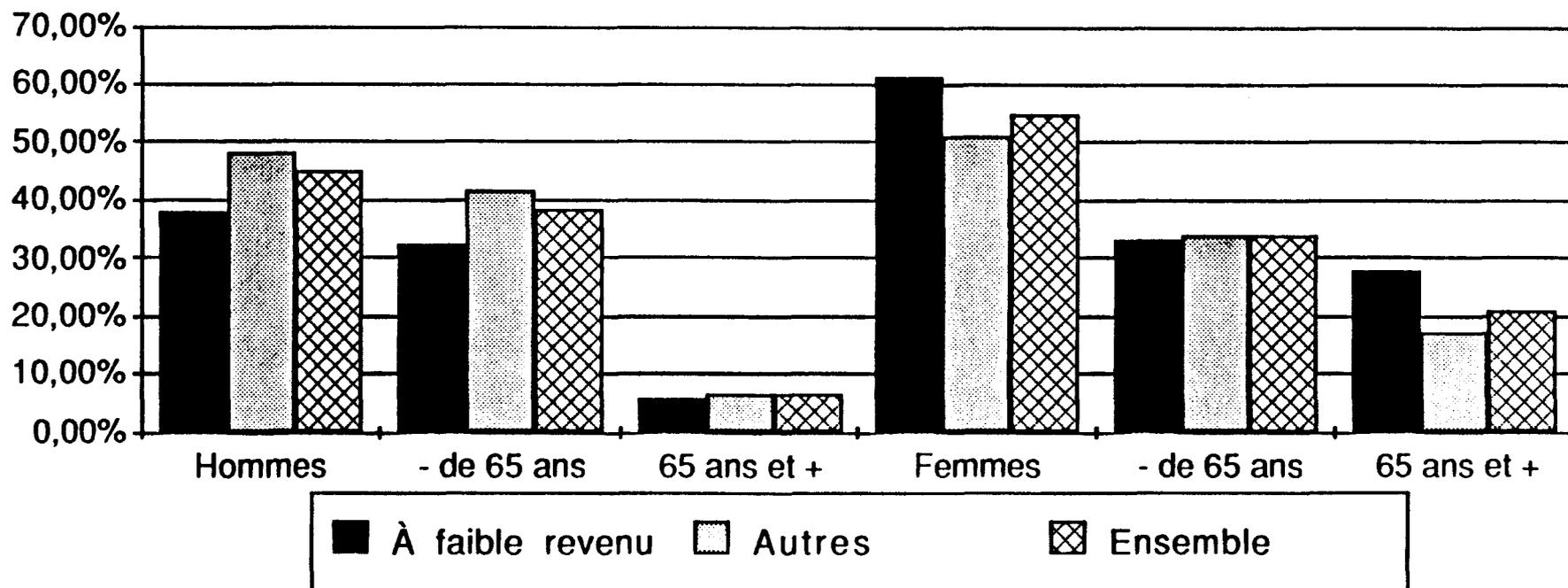
Graphique 11:

PROPORTION (%) DES PERSONNES SEULES À FAIBLE REVENU ET  
DES AUTRES PERS. SEULES SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE, 1986

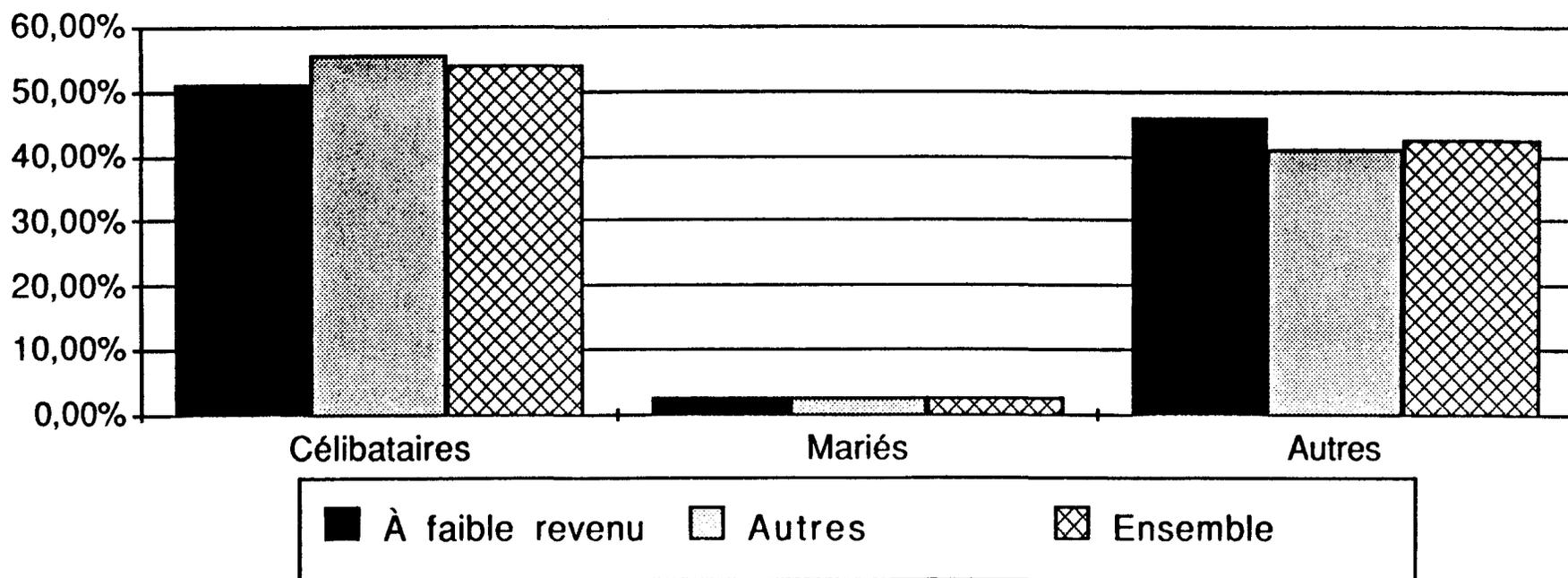


Graphique 12:

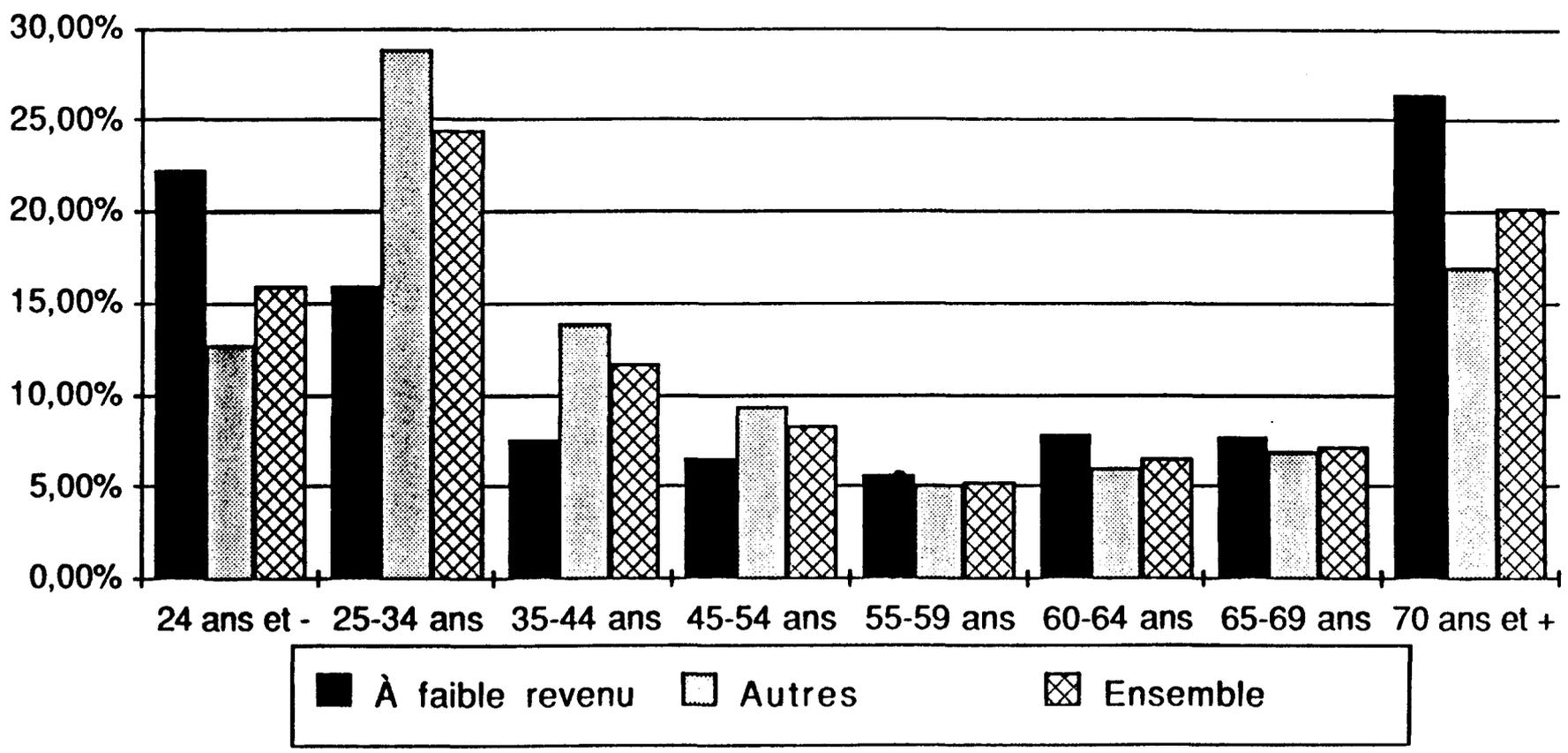
**PROPORTION (%) DES PERSONNES SEULES À FAIBLE REVENU ET  
DES AUTRES PERS. SEULES SELON L'AGE ET LE SEXE DU CHEF, 1986**



**Graphique i3: PROPORTION (%) DES PERSONNES SEULES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES PERS. SEULES SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL DU CHEF, 1986**



**Graphique 14: PROPORTION (%) DES PERSONNES SEULES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES PERS. SEULES SELON L'AGE DU CHEF, 1986**



GRAPHIQUE 14

**Graphique 15: PROPORTION (%) DES PERSONNES SEULES À FAIBLE REVENU ET DES AUTRES PERS. SEULES SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DU CHEF, 1986**

